

Brochure

5232

Association des Abonnés

AU

TÉLÉPHONE

Amélioration des Communications électriques et postales

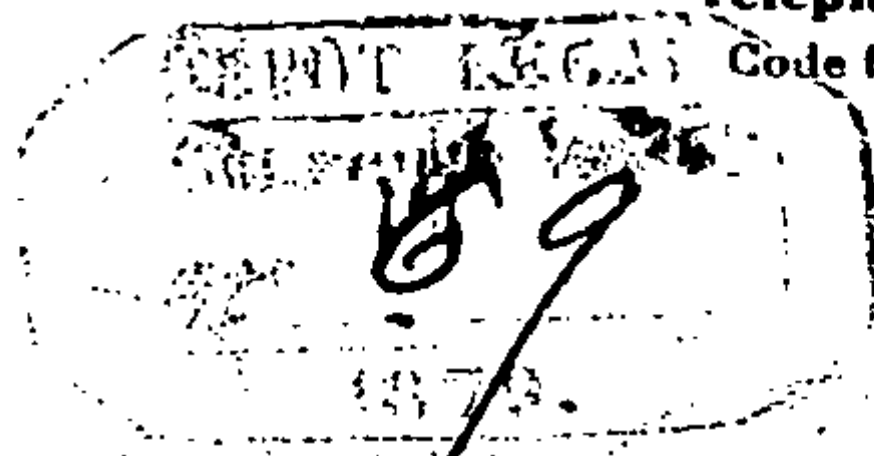
SIÈGE SOCIAL :

47, Rue des Mathurins

PARIS

Téléphone 112-41

Code français AZ



JANVIER 1909. — N° 55

Reproduction de la première couverture de Je Sais Tout.

LE SEUL

Tableau à Fiches

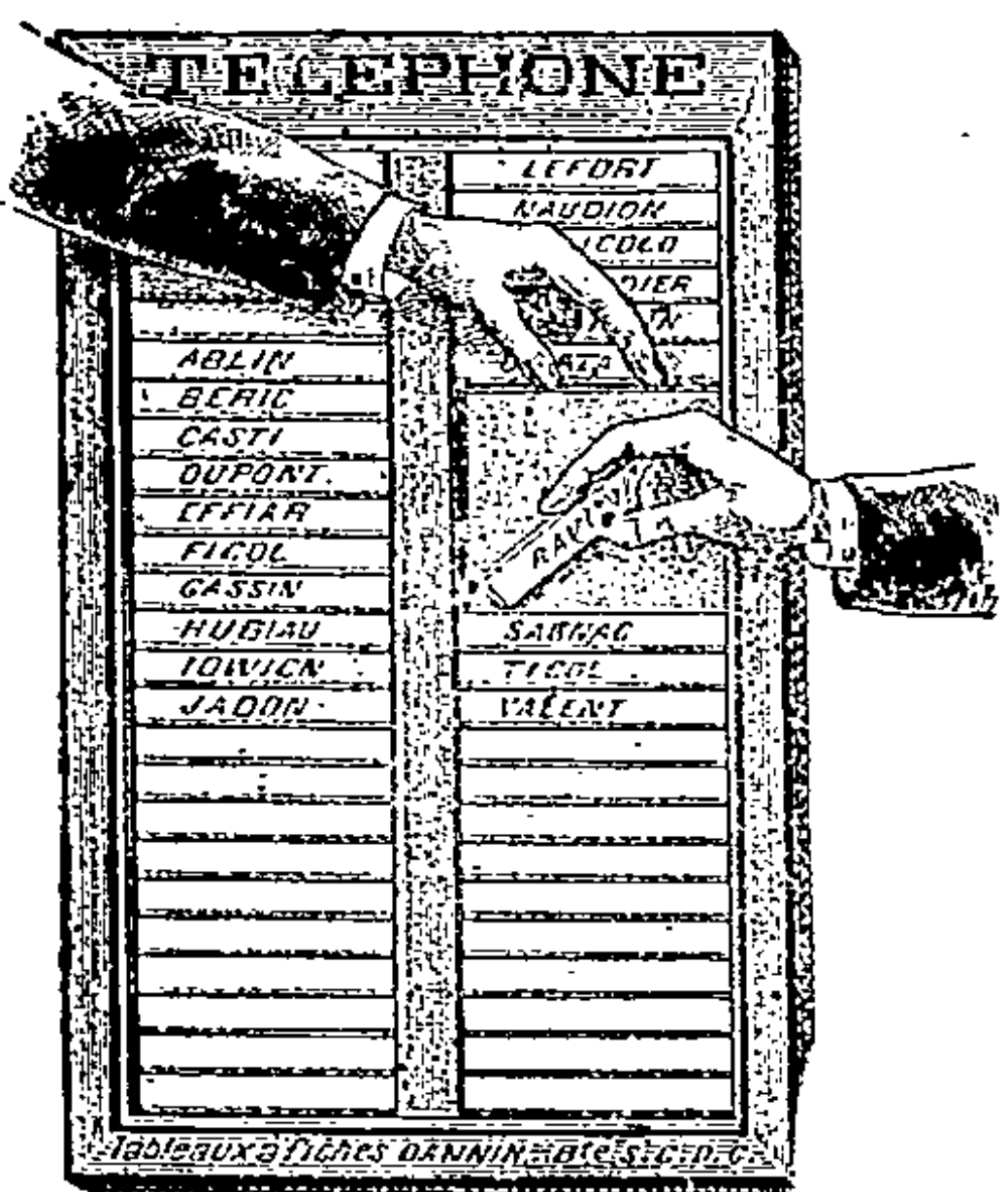
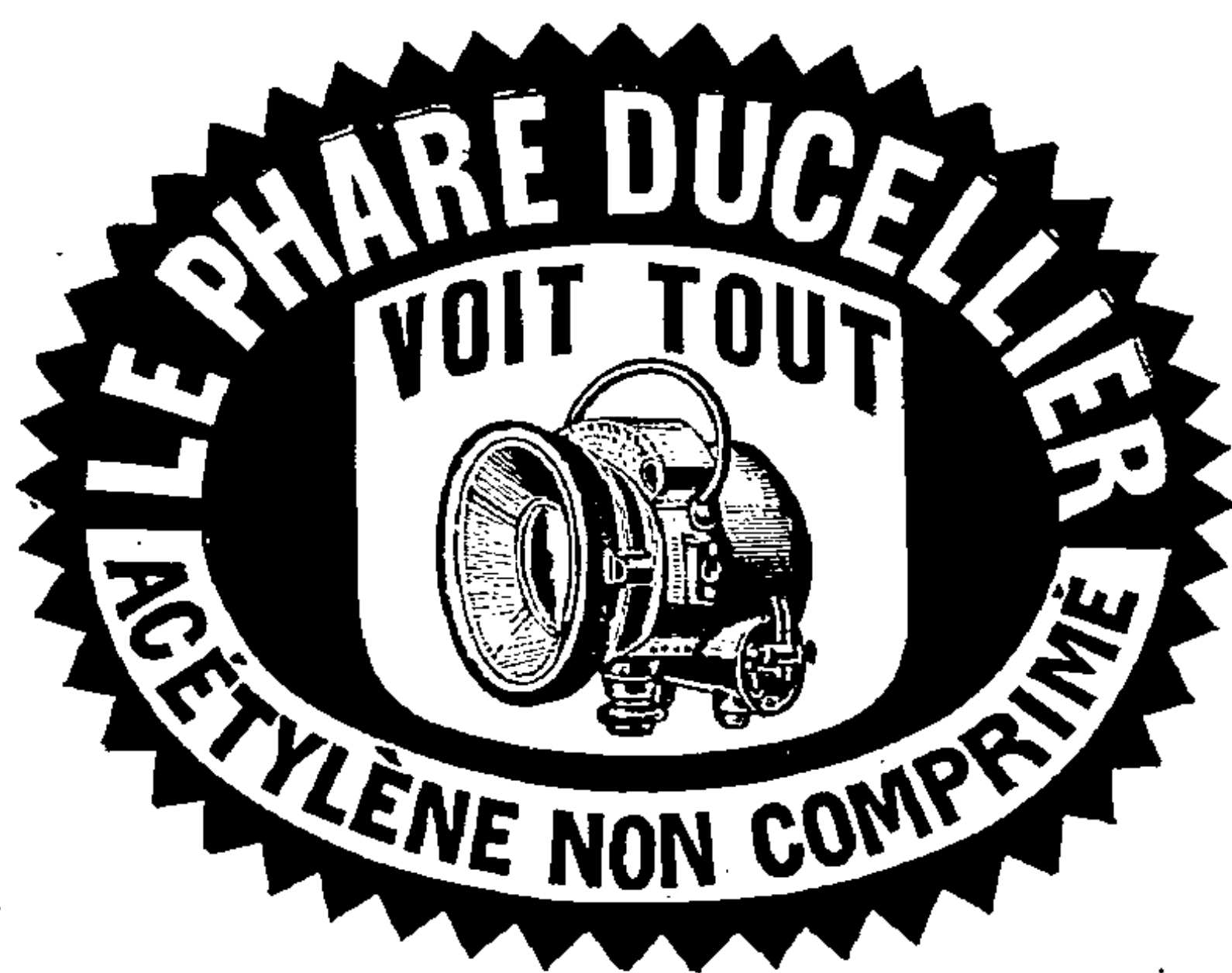
dans lequel une fiche se place sans qu'on ait à déplacer les suivantes.

Toutes tailles
Tous modèles

CATALOGUE FRANCO

DANNIN

41, Rue Littré,
PARIS

Renseignements confidentiels - Recherches intimes

POLICE OFFICIEUSE

LOUIS GUILLAUME, *

Ex-Insp^r de la Sûreté, DIRECTEUR

58 bis, r. de la Chaussée d'Antin
près les Galeries Lafayette et la Trinité

PARIS (9^e Arrond.)

RENSEIGNEMENTS
CONFIDENTIELS
ET INTIMES

Projet
de mariage.
Infidélité.
Séparation de corps.
Divorce. Surveillance
filature de jour et de nuit
par agents des deux sexes.
Surveillance d'aliénés. Pro-
tection contre le chantage.
Agents spéciaux pour surveil-
lances et filatures dans villes
d'eaux. Villégiatures mondaines.
Bains de mer. — FRANCE ET ETRANGER.

Téléphone 162-73.
Adresse télégraphique : **LOUGUIL-PARIS**

POLICE OFFICIEUSE



TOUJOURS A MIEUX

Sur demande adressée à AMIEUX FRÈRES, à
Nantes, il sera envoyé un petit poisson-surprise.

Gardes-Malades

des "MESSIEURS DE LA CHARITÉ"

Infirmiers
et
Infirmières diplômés

+

AMBULANCES
—
DÉSINFECTION

Téléph. 706-27

Eug. SAINT-JULIEN 6, rue Oudinot,
Directeur. **PARIS**

GRANDE

UNION VITICOLE DE FRANCE

85, rue de Richelieu

V. FORGET, DIRECTEUR GENERAL

Syndicat de Propriétaires fondé en 1889.

CHAIS dans les principaux vignobles français.
VINS GARANTIS comme provenance, goût et finesse.

Prix courants et échantillons sur demande.
Remise 10 % aux adhérents. Téléphone 126.22

96 Rue de RIVOLI

TRAVAUX et COURS de
Ouverture d'une section Dames : 13, Bd St-Denis. Téléph. 308-40.

COMPTABILITÉ

96, RUE DE RIVOLI, PARIS, 1^{re} (angle du Bd Sébastopol) Téléphone 305-82.

JAMET I. O., et BUFFEREAU I. O., Experts-Comptables près les Tribunaux.

Etablissement modèle le mieux organisé pour l'exécution de tous travaux à Paris et en Province.
et la préparation rapide aux emplois de : Comptable, Sténographe etc. (Hommes et Dames)

Téléphone 112.41
Code Français A Z

ASSOCIATION

Téléphone 112.41
Code Français A Z

5 francs par an.

DES

5 francs par an.

Abonnés au Téléphone

AMÉLIORATION DES COMMUNICATIONS ÉLECTRIQUES ET POSTALES

SIÈGE SOCIAL

47, Rue des Mathurins, PARIS (VIII^e Arrond^t)

Pour la Publicité, s'adresser à l'ASSOCIATION, 47, rue des Mathurins. — Téléph. 112.41.

" LES TÉLÉPHONES "

" ASSOCIATION DES ABONNÉS "

« L'excès du mal, parfois, engendre le remède ; et la crise téléphonique a, durant l'été dernier, amené la constitution d'un organisme nouveau et précieux : l'ASSOCIATION DES ABONNÉS AU TÉLÉPHONE. La tentative mérite d'être signalée et suivie, parce que, d'abord, elle est d'un intérêt immédiat et peut faciliter beaucoup la tâche du Parlement et de l'Administration ; ensuite parce qu'elle a de l'avenir et nous présente un exemplaire typique d'une forme de groupement qui se développera de plus en plus dans les sociétés futures : les groupements de consommateurs. »

« Le Parlement et l'Administration doivent donc s'habituer à tenir compte de ces Associations qui unissent les gens spécialement intéressés au bon fonctionnement de telle ou telle industrie d'Etat. Les représentants de l'Etat ne doivent traiter ni en intrus, ni en adversaires ces citoyens qui ont le droit d'exiger d'être bien servis et dont le concours peut apporter une aide efficace et indispensable à la réussite de l'exploitation. Pour faciliter cette collaboration, un groupement des Abonnés, l'ASSOCIATION DES ABONNÉS AU TÉLÉPHONE, est nécessaire. Il ne faut pas le décourager, mais l'encourager, au contraire, en lui prouvant qu'on tient compte de ses doléances, accueillir ses délégués, les initier au fonctionnement de tous les rouages, solliciter leur contrôle..... »

(Extrait du Rapport présenté au Parlement, au nom de la Commission du Budget, par M. MARCEL SEMBAT, Député de la Seine, Rapporteur du Budget des Postes, Télégraphes et Téléphones.)

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Président : M. le Marquis de Montebello, 12, rue de Prony, Tél. 513-31.
Vice-président : M. E. Archdeacon, 77, r. de Prony. Tél. 511-22.
Trésorier : M. P. Gréténier, Négociant-Commissionnaire, 21 bis, rue de Paradis. Tél. 258-87.
Secrétaire : M. F. Thévin, Editeur, 38 bis, Avenue de la Grande-Armée. Tél. 546-78.

Membres : MM. A. Giraudeau, 169, boulevard Malesherbes. Tél. 507-46.
Lauzanne, Architecte, 26, rue de Turin. Tél. 211-38.
P. Munier, 38, rue Perronneau. Neuilly-sur Seine. Tél. 535.
Edmond Jean, industriel, 62, rue Condorcet.

COMMISSION JUDICIAIRE

Président : M. Henri Talamon, Avocat au Conseil d'Etat et à la Cour de Cassation, 3, rue du Cirque. Tél. 528-41.
Secrétaire : M. Fernand Lecomte, Avocat à la Cour, 24, rue Montaigne, Tél. 512-11.
Membres : MM. Caron, Agréé, 1, place Boileau. Tél. 143-86.
Deschamps, Avoué au Tribunal de 1^{re} instance, 17, rue de l'Université. Tél. 728-74.
Rodanet, Avocat à la Cour, 19 rue d'Aumale, Tél. 248-16.

Membres : MM. Rougeot, Avoué à la Cour d'appel, 12, rue du Mont-Thabor. Tél. 292-50.
L. Schmoll, Avocat à la Cour, 35, rue de Pontthieu, Tél. 584-46.
Thesmar, Avocat à la Cour, 10, rue de l'Université. Tél. 522-43.
Tollu, Notaire, 70, rue Saint-Lazare. Tél. 254-32.
Touchard, Avocat à la Cour, 140, faubourg Saint-Honoré. Tél. 571-12.

INGENIEUR-CONSEIL

M. Herbert Laws Webb, 35, Old Queen Street, Londres.

Le Garde-Meuble Public agréé par le Tribunal

BEDEL & C^{IE}

BUREAU CENTRAL
18, Rue Saint-Augustin (II^e)
TÉLÉPHONE 259-24

DEMEINAGEMENTS

PARIS

BUREAU
Avenue Victor-Hugo, 18
(Passy) XVI^e arr.
Téléphone 664-85

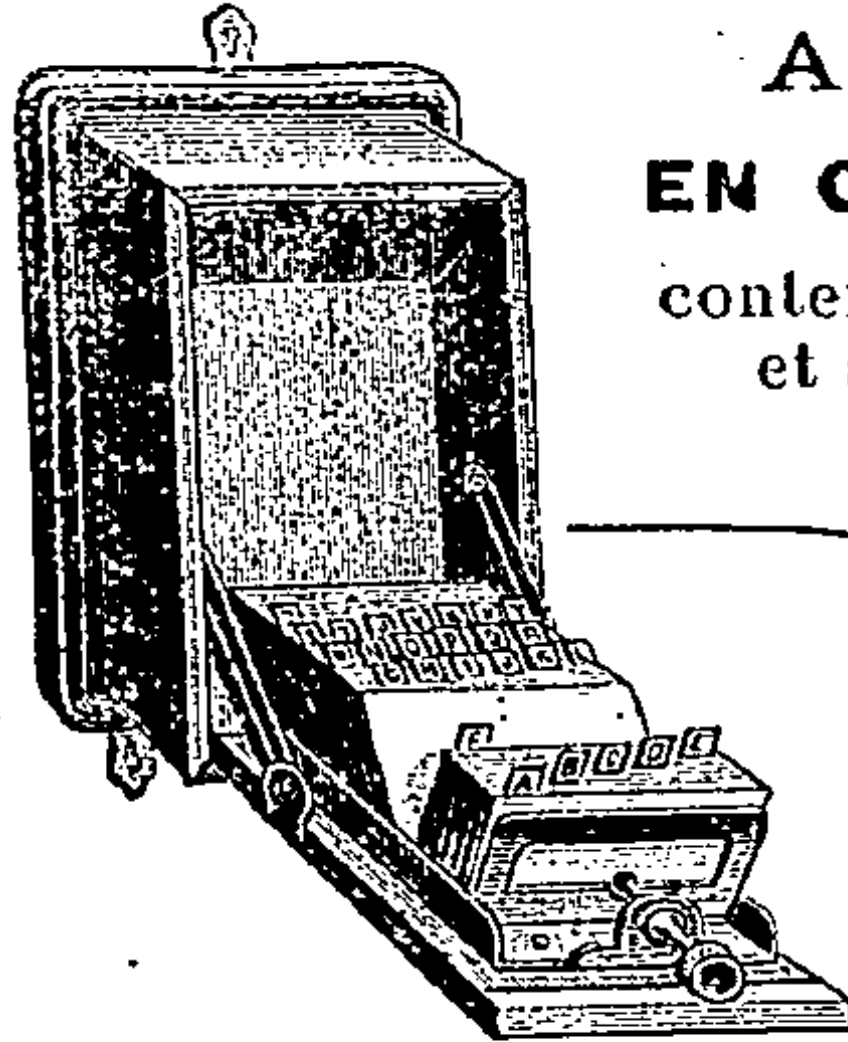
MAGASINS

R Championnet, 194 (av. St-Ouen) 18 ^e	Téléphone 511-19
R Lecourbe, 308 (Vaugirard) XV ^e	709-32
Rue de la Voûte, 11, XII ^e	916-68
R. Véronèse, 2 et 4 (Gobelins) XIII ^e	819-10
Rue Barbès, 16 (Levallois)	530-65
Av. de Saxe, 42	

RÉPERTOIRE TÉLÉPHONIQUE
A FICHES
EN CHÊNE OU ACAJOU
contenant 200 fiches
et alphabétées. **PRIX : 18 fr.**

PARNOTTE
75, rue Beaubourg
TÉLÉPHONE 210.88

Meubles de Bureaux. — Catalogue sur demande.
Remise 10 % aux Membres de l'Association.



AGENCE JOHN ARTHUR
Indications gratuites
d'Hôtels et Appartements à louer, de Terrains
et Immeubles à vendre

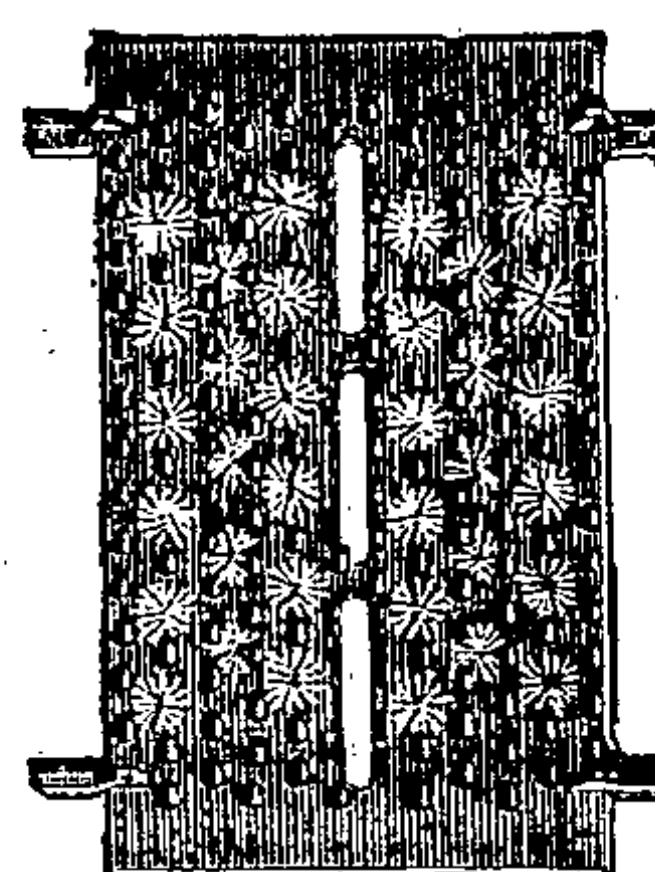
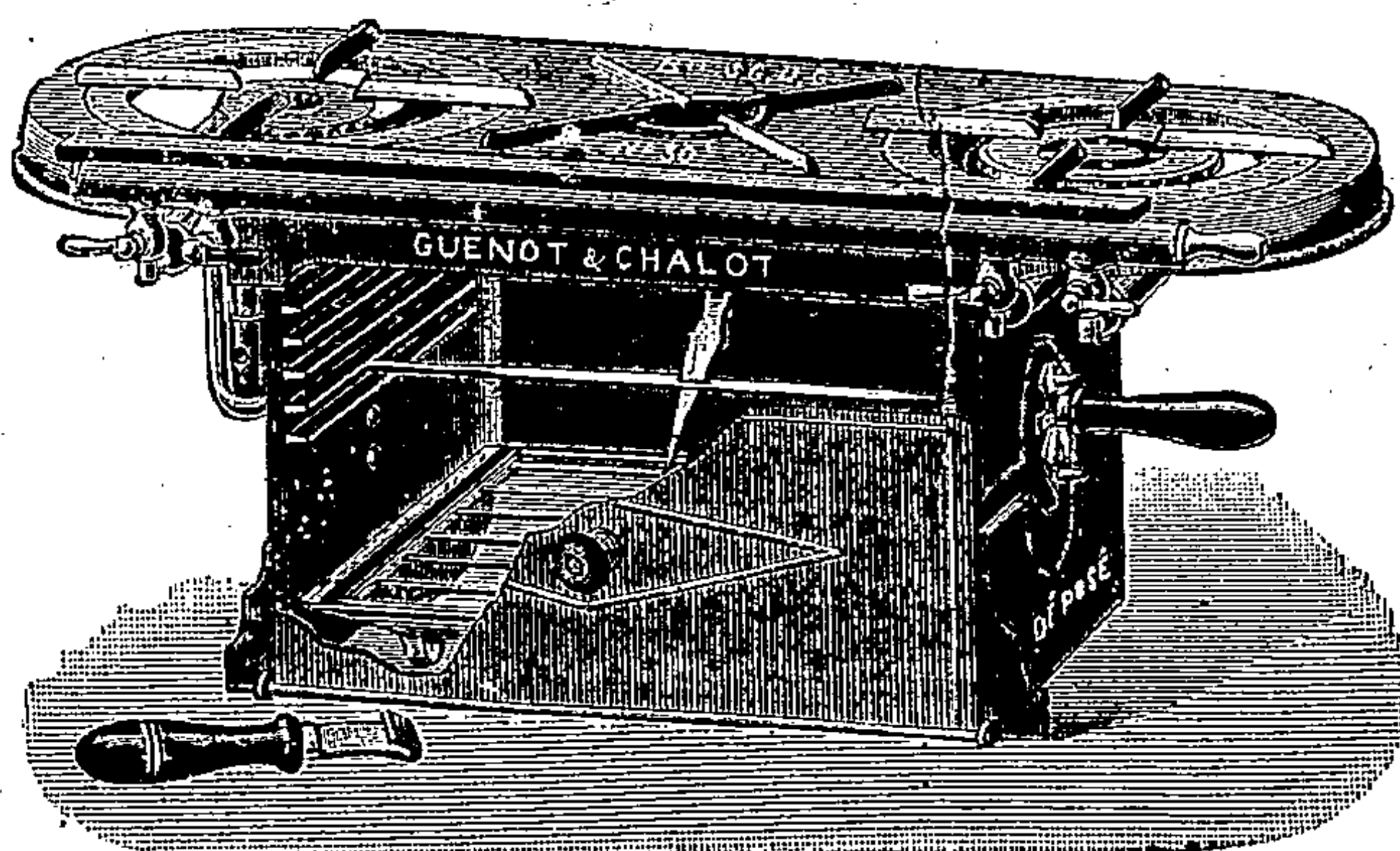
La PREMIÈRE et PLUS ANCIENNE MAISON
Fondée depuis 80 ans
Anciennement rue de Castiglione et rue des Capucines
N-B. — Bien observer l'adresse actuelle

RUE MARBEUF, 40
(Angle de l'avenue des Champs-Élysées
— près la station Marbeuf du Métropolitain)

Adresse télégraphique Arthurjon Paris. — Téléphone 529-57

Réchauds à Gaz "PLAFOND AMIANTE"

L'INDISPENSABLE



Vue du Plafond
d'Amiante.

N° 30

ÉCONOMIE 50 %

*Cuisson Parfaite
et
sans odeur.*

E. CHALOT, 38, Boulevard Magenta, 38 PARIS

TÉLÉPHONE 423.49

SOMMAIRE

	Pages
A nos adhérents	3
Le paiement de l'abonnement : une lettre de M. de Montebello	3
Une réponse extraordinaire.	3
Le changement de numérotage	5
Notre circulaire	5
Promesse violée	6
Les P. T. T. seront enquêtés.	6
Les plaintes du personnel : une lettre d'un groupe de téléphonistes	7
Les ouvriers chez les abonnés.	8
Echos de partout	8
La part de l'abonné	9
A travers la presse	10
Tribune des abonnés.	10
Tribune technique.	11
Pour améliorer l'audition	12

A nos adhérents.

Nous adressons à nos adhérents nos meilleurs vœux pour la nouvelle année, en leur souhaitant tout particulièrement des communications téléphoniques plus rapides pendant l'année 1909.

Et nous en profitons pour rappeler une fois de plus à tous nos adhérents que *nous nous tenons toujours à leur entière disposition pour toutes demandes de renseignements ou de réclamations.* L'Association a pour but d'être utile à ses membres : *que ceux-ci ne craignent pas de s'adresser à elle.* Nous ne nous plaignons que de la trop grande discrétion de nos adhérents qui n'ont pas recours à nous assez souvent. Qu'ils se rappellent que *les réclamations appuyées par l'Association des Abonnés font toujours l'objet d'une enquête sérieuse et ont les plus grandes chances d'aboutir à une solution favorable.*

LE PAIEMENT DE L'ABONNEMENT

Une lettre de M. de Montebello à M. Simyan

M. de Montebello vient d'adresser à M. Simyan la lettre suivante :

5 janvier 1909.

Monsieur le Sous-Secrétaire d'Etat,

Il vient de m'être réclamé une somme de 200 francs pour paiement de deux trimestres téléphoniques aux échéances des 1^{er} octobre 1908 et 1^{er} janvier 1909.

Permettez-moi de vous faire observer qu'en ce qui concerne le paiement du 1^{er} trimestre réclamé, soit celui à échéance du 1^{er} octobre, il doit y avoir une erreur puisque ce trimestre a été réglé au moyen des offres que je vous ai fait faire.

En ce qui concerne le paiement du 2^e trimestre, je ferai effectuer demain, 6 courant, le versement de la somme de fr. 100.25 au bureau de poste de la rue Jouffroy, sous toutes réserves de mes droits en dommages et intérêts en raison du préjudice subi du fait.

Veuillez agréer, Monsieur le Sous-Secrétaire d'Etat, l'assurance de ma haute considération.

MARQUIS DE MONTEBELLO,

Président de l'Association des Abonnés au Téléphone.

L'Administration a refusé le paiement du dernier trimestre que lui offrait M. de Montebello.

La question sera tranchée par les tribunaux.

UNE RÉPONSE EXTRAORDINAIRE

La routine reprend le dessus.

M. Simyan refuse d'envisager la suppression des piles et l'unification des appareils.

Décidément c'est bien à reculons que marche l'Administration des téléphones !

On nous avait laissé espérer que la Batterie Centrale estropiée et mutilée, qui a déjà causé tant de mécomptes à Paris, serait améliorée.

un jour et installée telle qu'elle fonctionne en Amérique et ailleurs, à la satisfaction générale, notamment par la suppression des piles primaires et par l'unification des appareils des abonnés.

C'était évidemment trop beau : l'Administration tient absolument à demeurer dans le gâchis, où elle patauge si bien. M. Simyan annonce aujourd'hui qu'il se refuse à envisager ces deux réformes.

Voilà au moins qui est net !

Ce sont les abonnés de Marseille qui ont eu la primeur de cette bonne nouvelle (!) et ils nous l'ont aussitôt communiquée.

M. Dominique Razza, en sa qualité de vice-président de l'Association des abonnés du Sud-Est, avait rédigé un remarquable rapport résumant les desiderata téléphoniques de la région de Marseille. Il insistait notamment sur l'urgence qu'il y avait à instituer une Batterie centrale intégrale, à supprimer les piles, à unifier les appareils :

« Les espérances qu'avaient conçues les abonnés de province, d'être, après Paris, desservis par les piles dites de la Batterie Centrale doivent s'évanouir et il faut renoncer à se nourrir d'illusions. Cette Batterie Centrale qui marche à merveille à l'étranger (à New-York on obtient la communication en cinq secondes) ne fonctionne qu'imparfaitement à Paris. Cette réforme a été faite à moitié, ainsi qu'on a pu s'en rendre compte au Bureau des Sablons où la Batterie Centrale fonctionne depuis avril dernier. Au lieu d'avoir une source unique d'énergie électrique (comme l'indique le nom de Batterie Centrale), on conserve les piles primaires des abonnés qui, se détraquant sans cesse, continuent les dérangements antérieurs. Malgré les instances des deux Associations d'abonnés, on n'a pas voulu unifier, ni même imposer, pour des installations à venir, l'unification des appareils, ce qui, de l'avis des techniciens, est un obstacle capital au bon fonctionnement du service. Non seulement les appareils transmetteurs et récepteurs sont de types différents, mais encore les tableaux des abonnés qui ont des postes supplémentaires. Sur 50 types de tableaux, un seul s'adapte à la Batterie Centrale... On voit à quelles difficultés on aboutit quand on n'arrive pas à faire des réformes radicales.

« Sur ce point M. le Ministre ne déguise pas sa pensée, en disant, page 18 : « A New-York, la

« Compagnie New-York Téléphone n'a pas hésité à apporter, à diverses reprises, des modifications radicales qui ont eu pour conséquences le remplacement d'un outillage, qui n'était nullement devenu hors d'usage, par un autre plus perfectionné. Plusieurs bureaux centraux ont été construits trois fois dans une période de dix à douze ans. » Et M. Piazza conclut : Pourquoi M. le Ministre ne met-il pas d'accord ses actes avec sa critique ? »

Ces desiderata si justes furent soumis à M. Simyan. Lisez attentivement la réponse du sous-secrétaire d'Etat : elle en vaut la peine :

« a) *Suppression des piles microphoniques.* L'emploi de la Batterie Centrale pour le microphone aurait *sans doute* (!) pour résultat de diminuer la qualité de l'audition dans les communications interurbaines, QUI EST ACTUELLEMENT EXCELLENTE, meilleure que sur la plupart des réseaux étrangers.

« Son adoption obligerait à renoncer à certains modes de transmission à grande distance qui se sont généralisés en France.

« b) *Unification des appareils.* — Cette unification n'a pas été envisagée par l'Administration.

« Si la diversité des types crée une certaine difficulté pour le service d'entretien, elle favorise en revanche le progrès de la science téléphonique, en stimulant l'initiative des inventeurs et elle permet l'usage immédiat des appareils perfectionnés les plus récents. »

Nous ne savons par qui M. Simyan a été documenté pour commettre autant d'erreurs en si peu de mots, mais nous l'avertissons charitablement que ceux auprès de qui il se renseigne prouvent par de telles énormités leur plus profonde ignorance de la question téléphonique.

Tous les techniciens du monde entier sont d'accord pour réclamer la suppression des piles et l'unification des appareils, *qui seules permettent un bon service*. Au lieu de se demander si *sans doute* la suppression des piles diminuerait la qualité de l'audition, M. Simyan n'aurait qu'à jeter les yeux sur l'Amérique, qui a les plus longues lignes du monde, et où l'audition est excellente, *sans piles*.

Quant à la diversité des appareils, ce qu'elle favorise indubitablement, c'est l'intérêt des constructeurs que M. Simyan entend protéger.

Nous prétendons, nous, que l'intérêt particulier doit céder le pas à l'intérêt général.

Nous constatons avec regret que l'optimisme béat est toujours en honneur rue de Grenelle. Alors que tout va de mal en pis, que les plaintes contre notre exécrable service téléphonique sont unanimes, que la « friture » redouble, M. Simyan proclame que *l'audition est actuellement excellente!*

Vraiment, M. le Sous-Secrétaire? On ne s'en douterait guère!

Si cela continue, on nous fera bientôt regretter M. Bérard. Et ce n'est pas peu dire!

LE CHANGEMENT DE NUMEROTAGE

Premier résultat obtenu.

Le mouvement de protestation dirigé par l'Association des abonnés contre le changement intempestif de numérotage dans les III^e et IV^e arrondissements, n'aura pas été inutile. Dès à présent l'Administration a réfléchi, et battant en retraite, accorde satisfaction à nos desiderata sur deux points importants.

Voici, en effet, la circulaire qui a été envoyée en réponse aux lettres des abonnés protestataires :

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Paris, le

M

Par votre lettre du , vous avez bien voulu attirer mon attention sur les inconvénients que vous créera le changement de votre numéro d'appel à partir de l'apparition de l'*Annuaire de 1909*.

J'ai l'honneur de vous exprimer tous mes regrets de ne pouvoir vous accorder la satisfaction de conserver votre numéro actuel, mais des nécessités d'ordre technique empêchent de faire aucune exception.

J'ajoute que les mesures nécessaires seront prises en temps utile, afin que les appels qui pourraient être faits après l'apparition du prochain *Annuaire*, sous votre ancien numéro, soient dirigés sans difficulté sur votre nouveau numéro.

D'autre part, des instructions seront données pour que, dans la mesure du possible, les numéros devenus disponibles ne soient pas réutilisés, par le bureau de Gutenberg, avant l'année 1910.

L'Ingénieur en chef.

Nous prenons acte de ces promesses tout en regrettant la dernière restriction qui laisse, sur ce point, la porte ouverte à l'arbitraire.

D'autre part, M. Simyan nous a adressé une lettre dans le même sens, en réponse à la plainte collective que nous lui avons envoyée.

NOTRE CIRCULAIRE

Nous faisons distribuer aux abonnés la circulaire suivante :

La Commission Judiciaire de l'ASSOCIATION DES ABONNÉS AU TÉLÉPHONE a étudié la situation des abonnés du réseau de Paris (sinistrés ou non sinistrés) victimes de l'incendie de Gutenberg.

Elle a estimé que ces abonnés avaient droit (sinistrés ou non) à un dégrèvement total ou partiel et éventuellement à des dommages-intérêts pour le préjudice causé.

L'Association se met à la disposition de tous les abonnés pour les procédures à engager à cet effet.

En conséquence, les abonnés, au reçu de l'avis à payer, devront commencer par adresser au Sous-Secrétaire d'Etat une lettre de protestation et de demande de dégrèvement qui pourrait être conçue dans les termes suivants :

« Monsieur le Sous-Secrétaire d'Etat,

« Je viens de recevoir un avis à payer la somme de.... montant du dernier trimestre téléphonique écoulé; j'ai l'honneur de vous demander à être dégreuvé, l'incendie de Gutenberg m'ayant privé d'une majeure partie de mes communications avec un grand nombre de mes clients....

« Veuillez agréer, etc... »

Dans tous les cas, les abonnés qui craindraient en refusant le paiement de leur abonnement de voir leurs communications coupées (éventualité peu probable) *ne devront payer qu'après s'être réservés tous recours contre l'Administration. — Ils devront donc, la veille du jour où ils effectueront leur paiement, adresser au Sous-Secrétariat d'Etat la lettre suivante, sous pli recommandé, et en gardant la copie et le recépissé.*

« Monsieur le Sous-Secrétaire d'Etat,

« J'ai l'honneur de vous informer que, pour éviter une interruption complète des communications téléphoniques auxquelles j'ai droit, je ferai verser demain à mon bureau de poste, le montant de la somme qui m'est réclamée. *Mais je déclare faire ce paiement COMME CONTRAINT ET FORCÉ, et j'entends faire toutes protestations utiles, me réservant notamment de demander toutes restitutions et diminutions de taxes ainsi que tous dommages et intérêts devant toutes juridictions compétentes.*

« Veuillez agréer, etc... »

N.-B. — L'Association (47, rue des Mathurins) sera très obligée aux abonnés de l'aviser de l'envoi de leur protestation.

Promesse Violée.

L'Administration prétend faire payer des abonnés sinistrés contrairement aux promesses de M. Simyan et au décret de 1901.

Avec l'Administration des téléphones, nous allons toujours de plus fort en plus fort !

C'est avec une véritable stupéfaction que nous avons appris vers la fin de décembre que des abonnés sinistrés se voyaient réclamer par une feuille comminatoire le paiement du trimestre pendant lequel ils ont été privés de toute communication : avis de payer, avec menace d'être coupés au bout d'un délai de cinq jours !

Nous savions que l'Etat n'était pas commerçant, que ses administrations avaient un mépris absolu de la courtoisie la plus élémentaire : mais pareil manque de sens moral — il n'y a pas d'autre mot pour qualifier ce procédé — a vraiment de quoi nous surprendre.

Comment ! après que M. Simyan a déclaré solennellement à la tribune de la Chambre que les abonnés sinistrés seraient dégrevés proportionnellement à l'interruption du service, l'Administration ose réclamer le paiement du trimestre à des abonnés — nous pouvons en citer, notamment des 300 — dont les communications n'étaient pas encore rétablies !

M. Simyan, en prenant cet engagement, n'avait fait d'ailleurs que se conformer au décret de 1901, qui stipule expressément que,

même en cas de force majeure, toute interruption de service d'une durée supérieure à quinze jours motivera une diminution proportionnelle du prix de l'abonnement.

Il y a mieux, et nous ne craignons pas de dire aujourd'hui *que des assurances officieuses nous ont été données à plusieurs reprises — et, une fois, en présence d'un député de Paris — au sujet des abonnés non sinistrés : « le gouvernement, nous disait-on, n'a pas voulu, pour des motifs financiers, s'engager à exonérer aussi les abonnés de Paris non sinistrés, mais on ne réclamera pas le montant du dernier trimestre 1908 à ceux qui ne l'auront pas payé volontairement. »*

Aussi engageons-nous les abonnés à ne pas payer.

L'Administration nous a menti. Devant son étrange volte-face, les abonnés qui craignent d'être coupés n'ont qu'à s'incliner *pour le moment* devant la force : mais, nous le répétons, *qu'ils ne payent qu'après avoir réservé expressément leurs droits en se déclarant contraints et forcés, par une lettre recommandée adressée préalablement au Sous-Secrétaire d'Etat, suivant la formule que nous avons précédemment donnée.*

L'Administration d'ailleurs ne perdra rien pour attendre : elle prend soin de fournir elle-même des armes aux abonnés pour le procès que nous lui intentons.

LES P. T. T. SERONT ENQUÊTÉS

Un jugement sévère de la commission du budget.
Une déclaration de M. Doumer.

L'Administration de M. Simyan a passé quelques mauvais quarts d'heure à la fin de la discussion du budget. Le rapport de M. Gauthier, au Sénat, a fait ressortir une fois de plus son incurie.

Mais c'est le rapport de M. Doumer, qui, au nom de la commission du budget de la Chambre, a été particulièrement sévère, et a signalé le désordre, les mensonges, le gaspillage, la gabegie de cette ineffable administration, qui « va se désorganisant de plus en plus » (ce sont les propres paroles du rapporteur général).

Et commentant son rapport, M. Doumer déclara à la Chambre :

« La commission du budget tient à renouveler ses critiques sur cette administration, qui, au point de vue de la comptabilité, présente un véritable désordre.

« Il importe que la Chambre, dans un avenir aussi prochain que possible, pourvoie à une meilleure organisation d'une administration qu'il est impossible de laisser fonctionner dans de pareilles conditions. »

M. Simyan, fort en colère, essaya de faire une diversion, mais M. Doumer précisa encore :

« Quant aux critiques du rapport sur l'administration même du service des postes, télégraphes et téléphones, elles ne sont qu'un faible écho de celles de la commission.

« Je ne soulève pas le moins du monde une question de personnes (Bruit).

« Ce que je veux dire c'est que votre administration doit être enquêtée et qu'elle le sera... (Mouvement). »

Inutile de souligner la gravité de ces déclarations. Les téléphones avec les postes auront prochainement leur grande enquête — comme la marine — enquête que nous avons réclamée les premiers et qui sera une grande victoire pour nous. Le Parlement, désormais éclairé, la veut et la votera. Ce n'est plus qu'une question de temps. Et ce sera le seul moyen de remettre un peu d'ordre dans l'effroyable anarchie téléphonique. Espérons que les Chambres sauront porter le fer rouge dans la plaie.

Les **Plaintes du personnel**

Une lettre d'un groupe de téléphonistes. — Une opératrice a-t-elle été tuée à Gutenberg ? — Vexations administratives.

(Nous recevons une lettre véritablement émouvante d'un groupe de téléphonistes de Gutenberg. Nous nous empressons de la publier. Rien ne nous étonne de la part de l'Administration téléphonique ; mais il est temps que celle-ci comprenne que son sans-gêne doit avoir des limites, et que le petit personnel ne doit pas être son souffre-douleur, ni le bouc émissaire de ses mauvaises humeurs, de ses déceptions, de ses rancunes.

Un point est particulièrement grave : une téléphoniste est-elle vraiment morte à la suite d'une blessure reçue à Gutenberg comme l'affirment nos correspondantes ? L'Administration l'a nié. Souhaitons qu'elle ait raison, mais doit-on la croire ? — N. D. L. R.)

*
* *

Pitié, Monsieur de Montebello, nous avons raison d'avoir peur.

A la baraque, les abonnés sont mal rétablis, mais ils ne savent pas encore qu'une téléphoniste l'a payé de sa vie.

Les entrepreneurs ont prévenu l'Administration qu'ils ne livreraient, sans danger, le local au personnel que dans trois mois. En bonne mère, elle n'a pas tenu compte de leurs conseils. Les employées ont dû prendre leur poste ; les entrepreneurs ont dégagé leur entière responsabilité en cas d'accidents.

Jeudi dernier, un ouvrier, d'une haute échelle, a laissé choir un crochet destiné à soutenir un tuyau. Une employée l'a reçu sur la tête ; elle est morte, n'étant pas assez forte pour supporter l'opération du trépan.

Dans l'enquête ordonnée par un chef supérieur, on a fait valoir que la chaise de la pauvre petite n'était pas à l'alignement. Nos chefs sont donc deux fois responsables, car si cela devait constituer un danger, ils n'avaient qu'à faire visser toutes les chaises à l'alignement et nous n'aurions pas cette perte à déplorer.

Journellement, un ouvrier laisse tomber un marteau, une lime : qui nous prouve que pareil accident ne se renouvellera pas ?

Une employée s'est empêtrée les pieds dans des poutres, elle est tombée et s'est blessée à la colonne vertébrale.

Emue de toutes nos plaintes, l'Administration a eu recours à de grands moyens. Elle a, par une circulaire, fait signer aux employées qu'en cas d'accidents, quels qu'ils soient et nécessitant une absence, elles n'auraient pas droit de toucher l'indemnité de repos — et ceci 5 ou 6 jours après l'accident mortel.

Blessées en service, obligées de le quitter, il nous sera retenu 1 fr. par jour d'absence. C'est cruel, pire même.

Une doctoresse de l'Administration affirme que les nombreuses employées qu'elle a dû visiter ont contracté des bronchites qui ne seront pas guéries d'ici trois ans, et on déplore le nombre des tuberculeuses.

Où nous sommes suffoquées par la chaleur, où nous sommes transies de froid. De plus, nous avons un ouvrage épouvantable, affolant, les mêmes erreurs sont commises, des surveillantes générales nous harcèlent de recommandations et de pointages. Nous subissons une discipline de fer qui serait plus à sa place dans un pénitencier que dans un central téléphonique où les employées ne sont ni des repenties, ni des prisonnières, ni des criminelles.

Quelques très anciennes employées (18. 20 ans et plus de service) ne pouvant plus tenir régulièrement un groupe téléphonique, trop fatigant pour leurs forces, avaient obtenu des places aux écritures. Jusqu'à présent elles avaient touché le même traitement. A dater de l'année prochaine 300 fr. leur seront retirés. C'est énorme pour de modestes employées.

A l'interurbain un commis zélé a obtenu que les femmes travaillent jusqu'à 10 heures du soir : remarquez que presque toutes les localités ou circuits sont fermés à 9 heures ; et les 10 heures des téléphonistes ne leur sont pas rétribuées.

De grâce, Monsieur de Montebello, obtenez que si l'Administration fait des économies, ce ne soit pas les petites employées qui payent. Nous gagnons déjà bien peu, nous « augmentons » bien lentement, la vie est chère, très chère aux pauvres et nous travaillons toutes avec la menace continue de faire 8 heures par jour et de nous voir retirer nos 300 fr. d'indemnité de repas. C'est démoralisant.

Il sera cette fois impossible à l'Administration de nous démentir ; nos accusations ne sont que réelles. La circulaire ayant trait à l'incendie l'était aussi et pourtant elle fut niée en haut lieu.

Monsieur de Montebello, vous nous montrez quelque bonté et nous ne voudrions pas la laisser, excusez donc, Monsieur, ces quelques lignes désolées. Nous pleurons toutes une de nos plus jeunes et plus gentilles collègues, et ce sont ses amies qui ont voulu vous faire part de son triste sort. Malheur que l'Administration aurait pu éviter si elle nous avait en plus haute considération.

Recevez, Monsieur de Montebello, l'assurance de notre profonde reconnaissance.

Un groupe de téléphonistes.

LES OUVRIERS CHEZ LES ABONNES

On demande des pièces d'identité.

Nous avons reçu la lettre suivante :

Monsieur,

Je viens vous signaler une question d'intérêt général pour les abonnés du téléphone et qui, à ce titre, mériterait, je crois, d'être traitée dans le *Bulletin* de l'Association.

Quels sont les titres ou pièces d'identité à exiger des employés de l'Administration lorsqu'ils se présentent au domicile des abonnés, pour réparations, visites, etc., des appareils téléphoniques ?

En effet, pour ma part, depuis un an, par

suite de batterie centrale, rattachement aux Sablons, etc..., je vois défiler chez moi une suite ininterrompue d'ouvriers pour changement, pièces à enlever, à reposer. Or, qui me prouve qu'un cambrioleur n'en profitera pas un jour pour pénétrer dans mon appartement, reconnaître les emplacements, préparer un coup à faire ? Aucun de ces ouvriers n'a de signe distinctif, et l'Administration n'avise pas non plus officiellement de leurs visites et travaux à faire.

Vous en remerciant à l'avance, veuillez agréer, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

KNECHT.

La question posée par notre correspondant est très juste, et nous demandons à notre tour à M. Simyan :

A quel signe, à quelle pièce d'identité doit-on reconnaître les employés et ouvriers des téléphones qui viennent chez les abonnés ?

Échos de partout

Ceux qui s'en lassent.

Un de nos adhérents a supprimé son téléphone et collé sur ses enveloppes l'avis suivant, imprimé :

AVIS

Suppression des téléphones 133-99, Magasin, et 936-01, Atelier.

Le temps de repos forcé m'a démontré que leurs services ne peuvent compenser leur marche déplorable et le temps perdu, d'où la dépense énorme, le désarroi et l'insubordination excusable du personnel, l'exaspération de tous !

N'est-ce pas une honte pour l'Administration que la désorganisation des services force des hommes d'affaires à renoncer au bénéfice d'une des plus belles inventions de notre époque ?

★
★ ★

Leçon de politesse.

La *Circulaire des Postes* vient de publier une liste des expressions dont doivent se servir les téléphonistes, afin d'éviter les « termes brusques ou peu polis ». La principale recommandation est d'employer « s'il vous plaît » dans toute communication avec l'abonné. Si celui-ci est obligé d'attendre plus que le temps réglementaire, la téléphoniste devra lui dire : « Je regrette beaucoup d'avoir été obligée de vous faire attendre »

— Mais, quand, me direz-vous, entrera en vigueur ce manuel de politesse téléphonique ?

— Immédiatement. Seulement ne vous réjouissez pas trop : la *Circulaire des Postes* se publie en Angleterre !

★
★ ★

Un incendie au Gutenberg provisoire.

Un commencement d'incendie, qu'on s'est efforcé de cacher au public (naturellement !) a éclaté au Gutenberg provisoire dans le courant de décembre.

Un tuyau amenant de l'air comprimé avait été installé dans les sous-sols pour nettoyer, par soufflage, les résidus métalliques restés dans les jacks des nouveaux multiples. Comment un des fils, lumière avoisinant ce tuyau se trouva-t-il dénudé ? Comment la partie mise à nu vint-elle frôler le tube de fonte ? C'est ce que l'enquête n'a pu établir.

Toujours est-il que, dès que s'établit le contact, un court-circuit se produisit, une longue flamme jaillit et les plombs des fils de lumière sautèrent. Les ouvriers n'eurent que le temps de jeter sur le foyer de l'incendie des seaux de sable. Il était temps, car le feu menaçait les répartiteurs.

Alors... c'eût été la fin de tout !

M. Simyan et les millions dépensés par lui dans ce « four crématoire » que menace d'être un jour le Gutenberg provisoire, l'ont échappé belle !

La part de l'abonné

Chaque abonné contribue pour une part bien plus grande qu'il ne se l'imagine à l'efficacité de son propre service téléphonique. On peut même affirmer, sans exagération, que c'est le plus ou moins d'attention qu'un abonné accorde à ses appels téléphoniques, qui rend plus ou moins efficace son service téléphonique. Qui donc n'a pas été victime de l'expérience courante :

Sonner un ami ou un client, c'est le groom qui répond. Ceci n'est que naturel, car il n'est pas toujours facile d'établir personnellement une communication immédiate avec un homme plus ou moins occupé, même si on lui rend visite chez lui, où l'on peut parfaitement le trouver occupé, et il faut alors ou attendre ou revenir.

Donc jusqu'ici rien à dire.

Mais il arrive constamment dans les grandes maisons de commerce que le groom, sans déclarer sa qualité, nous encourage, ou plutôt nous exhorte, à lui confier notre affaire avec toutes ses circonstances et une grande particularité de détails, puis termine ce premier entretien en disant avec une bienveillante stupidité : « Une minute, M'sieu », nous abandonne pendant deux ou trois minutes et enfin ramène à l'appareil quelqu'un d'encore plus obtus que lui-même. Avec obéissance nous racontons de nouveau notre petite affaire à ce deuxième personnage, qui nous répond : « Ah ! c'est l'affaire de M. Smith. »

Refoulant notre impatience et permettant seulement à nos doigts le rythme d'une marche guerrière, nous attendons la lente approche de M. Smith, à qui, pour la troisième fois, nous faisons le récit de notre affaire, et qui nous répond que : Ce n'est pas de son ressort et que la personne que cela regarde est sortie !!!

Malheureusement, la grande majorité du public porte toujours ces ennuis au compte de la compagnie téléphonique, ce qui lui fait un tort très considérable, et ces incidents — très fréquents malheureusement — servent à illustrer mieux encore qu'un argument serré, l'importance qu'il y a d'avoir pour le service du téléphone une personne intelligente, capable de répondre promptement à tout appel du poste téléphonique.

Par contre, il arrive que, voulant communiquer avec une grande maison ayant plusieurs services distincts et plusieurs postes téléphoniques, nous anticipions quelques difficultés à obtenir immédiatement communication avec la personne dont nous avons besoin, et que nous soyons fort agréablement surpris par l'intelligence et la promptitude de l'employé au téléphone qui, répondant immédiatement à notre appel, se contente de nous demander le nom de la personne avec laquelle nous désirons entrer en communication et nous relie sans plus tarder à l'appareil téléphonique qui se trouve sur son bureau, ce qui fait que de suite (et sans l'intermédiaire vexatoire de troisième et quatrième parties), nous avons la communication demandée.

Il est certain que le système des branchements particuliers est pour beaucoup dans cette promptitude, mais l'intelligence de l'employé y est bien pour quelque chose aussi.

Que le lecteur compare et juge !

Entre ces deux extrêmes, il y a, bien entendu, des degrés, et dans le cas de maison où le nombre des appels téléphoniques est modéré, il n'est point nécessaire d'avoir un employé spécialement affecté au service du téléphone, mais ce qui est absolument nécessaire c'est qu'une réponse prompte et polie soit toujours faite aux appels téléphoniques, et que les clients soient traités avec au moins autant de courtoisie qu'ils le seraient au comptoir ou par correspondance. Un autre inconvénient — et très important celui-là qui résulte de cette inintelligence et de cette lenteur à répondre aux appels téléphoniques — inconvénient que malheureusement l'Abonné ne paraît pas réaliser du tout — est que, durant toutes ces allées et venues inutiles, toutes ces pertes de temps, les lignes téléphoniques sont forcément bloquées pour tous les autres appels. Alors Abonnés, clients, chacun enfin, s'étonne (et refuse de croire) que ce N° téléphonique soit si longtemps « occupé » — des affaires se perdent — et la C^{ie} Té-

léphonique n'échappe pas aux reproches, que dans ce cas elle ne mérite pas.

Ce n'est donc pas trop de demander, d'insister même, pour que la sonnerie du téléphone soit toujours assurée d'une réponse prompte — d'une réponse courtoise et intelligente — et — sans l'intermédiaire de plus d'une personne — par la personne demandée.

(Traduit du *National Telephone Journal*).

A travers la Presse

L'avenir du téléphone

Du *Correspondant*, cette conclusion d'un très intéressant article sur la question des téléphones :

La création d'un comité d'études est indispensable : ce comité existe, d'ailleurs ; seulement sa composition est défectueuse et c'est elle qu'il importe de modifier sans retard en vertu de ce principe déjà formulé et qui s'impose avec la force d'un axiome : l'Etat commerçant doit faire œuvre commerciale. Le comité de perfectionnement devrait être composé de quatre catégories de membres : des ingénieurs, dont la science est indispensable et qui doivent en être les conseillers et les guides ; des praticiens de tous ordres, ouvriers monteurs, mécaniciens, manipulateurs, opérateurs, dont les idées pratiques, parfois excellentes, parfois irréalisables, méritent toujours d'être examinées ; des représentants du service de l'exploitation, prenant la défense des intérêts financiers et administratifs de l'Etat ; des abonnés ensuite, c'est-à-dire des consommateurs, exposant et soutenant les desiderata du public. Mais, avant tout, il importe que la plus grande indépendance soit assurée aux hommes compétents dont l'avis serait ainsi sollicité. Pour ce'a, leur désignation doit être faite, non par l'Etat, qui ne peut pas être en même temps juge et partie dans sa propre cause, mais par leurs pairs. Que les ingénieurs, que les praticiens, que les employés et que les abonnés élisent leurs délégués pour une durée déterminée : ceux-ci auront toute liberté d'action parce qu'ils ne seront pas exposés à subir d'autre influence que celle des groupements mêmes qu'ils représentent.

Mais c'est là une thèse qu'on appellerait vite révolutionnaire ! Pour qu'elle soit admise, il faudrait qu'en France on comprenne enfin combien le public a de droits, tandis qu'on ne connaît guère autre chose que l'étendue de ses devoirs.

★★

Une fois créé comme il vient d'être dit, le comité de perfectionnement ferait tous ses efforts pour que la France soit la première à profiter des découvertes nouvelles. Investi d'une autorité très

haute, il pourrait et devrait être écouté. Il imposerait au sous-secrétaire d'Etat et au ministre, responsable à la fois devant les Chambres et devant l'opinion publique, l'obligation de réclamer et d'obtenir les crédits indispensables pour effectuer la transformation radicale de notre organisation téléphonique actuelle, pour permettre ensuite à l'un des plus importants de nos services publics de fonctionner à la satisfaction de tous.

Il est indispensable que notre administration des P. T. T. se prépare à subir dans un délai probablement très bref une transformation radicale. Les méthodes surannées qui sont la règle de sa conduite ont fait leur temps ; la téléphonie moderne évolue de plus en plus vers une vulgarisation totale, et l'époque n'est sans doute pas lointaine, où, dans toutes les villes et dans tous les pays, les habitants auront la possibilité de converser librement, sans plus tenir compte des distances. Cette possibilité sera réalisée demain, amenant avec elle le bouleversement complet de toutes nos habitudes sociales.

Dans cinquante ans, on rira de nos appareils rudimentaires, du formidable réseau de conducteurs qui encombre les égouts de notre capitale et des dames téléphonistes enfonçant leurs « jacks » dans les trous des multiples ou faisant le test préalable des abonnés ; on rira même des appareils automatiques qui nous paraissent encore symboliser un progrès lointain. Alors, le téléphone sans fil, dont la découverte est d'hier, sera devenu à la fois si parfait et si pratique que son usage sera devenu général ; ce sera la fin des récriminations continuelles contre un service toujours défectueux parce qu'il est trop chargé, la fin des plaintes et des observations aigre-douces, la fin même des fonctionnaires téléphonistes et du monopole gouvernemental. La téléphonie sans fil, quand elle sera sortie de sa période actuelle que marquent encore des tâtonnements sans nombre malgré la valeur indiscutable des résultats obtenus, sera le triomphe de la conversation à distance, puisqu'elle supprimera tous les intermédiaires, depuis le fil et le bureau central jusqu'à l'intervention toujours gênante et souvent inopportune des employés de l'Etat.

Tribune des Abonnés

Un de nos adhérents, avant de payer son dernier trimestre, a adressé au Sous-Secrétaire d'Etat une lettre de protestation dont nous extrayons les principaux passages. Puisse-t-elle donner à réfléchir à l'Administration !

Paris, le 29 décembre 1908.

Monsieur le Sous-Secrétaire d'Etat,

..... Vous avez la force pour vous, et je n'essaierai pas, moi, poussière de citoyen français,

contribuable bénévole et régulier, abonné opprimé et martyr, d'entrer en conflit avec le Tout-Puissant Ministre des Travaux Publics, des Postes, Télégraphes et Téléphones.

Je paierai donc demain, au Bureau 10, les 100 fr. 25 qui me sont réclamés et en plus l'unique timbre bleu de 0 fr. 25, mais je déclare, le plus solennellement que je peux, faire ce paiement comme contraint et forcé, et j'entends faire toutes protestations utiles, me réservant notamment de demander toutes restitutions et diminutions de taxes ainsi que tous dommages et intérêts devant toutes juridictions compétentes.

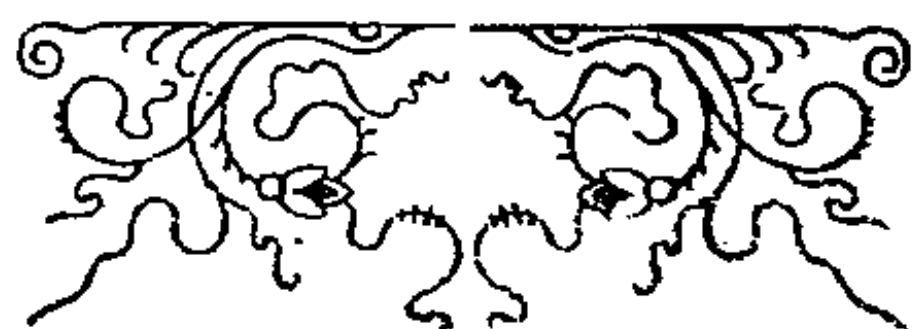
Je vous entends, Monsieur le Sous-Secrétaire d'Etat. Vous êtes stupéfait. « Est-ce là, dites-vous, le langage d'une poussière de citoyen ; est-ce le ton d'un martyr ? Comment en un plomb vil l'or pur s'est-il changé ? »

Bien simplement, Monsieur le Sous-Secrétaire d'Etat. Par la vertu de l'Association.

Vous êtes tout puissant, mais votre toute-puissance dépend de la volonté changeante des électeurs, dont la masse finira bien par comprendre qu'elle a tort de ne pas s'émouvoir des molestations subies successivement par des minorités de citoyens épars et incapables de se faire entendre. L'Association des Abonnés au Téléphone pourrait attendre ce jour-là, car, si les Ministres, les Sous-Secrétaires d'Etat passent, l'Association, elle, demeure, *Aeterna potest expectare*. Mais elle n'aura pas besoin d'attendre jusqu'à ce jour, peut-être pas si lointain qu'on le pense d'ailleurs. La force de son président, en tant que simple citoyen, est à peu près nulle, mais elle devient grande en tant que représentant de notre Association. Fort de toutes nos faibles-ses réunies, il s'adressera aux tribunaux et si, de même qu'il y avait des juges à Berlin, il en est encore à Paris, il faudra bien que nos droits soient reconnus et que justice nous soit rendue.

Mais dès aujourd'hui, c'est déjà un résultat, sur lequel chacun des membres de l'Association peut fonder des espérances en un avenir téléphonique meilleur, que l'un d'eux, solidaire d'eux tous et soutenu par eux tous, puisse, grâce à la vertu de son titre d'Associé, faire entendre la vérité au Sous Secrétaire d'Etat aux Postes, Télégraphes et Téléphones, sans que d'ailleurs, veuillez en être persuadé, soit en rien diminué le respect avec lequel, en qualité de simple citoyen, il a l'honneur de vous prier, Monsieur le Sous-Secrétaire, d'agréer ses salutations les plus distinguées.

G. J.



Tribune technique.

(Sous cette rubrique, nous insérerons impartialement toutes les communications d'ordre technique qui nous seront adressées par des praticiens au sujet des perfectionnements, inventions nouvelles, etc. — N. D. L. R.).

La nouvelle téléphonie. — Louis Maiche.

Par ces temps d'inventions plus sensationnelles les unes que les autres, où l'on voit les omnibus marcher sans chevaux et les avions lutter de vitesse avec les pigeons voyageurs, les esprits les plus fermes ont tendance à ne considérer que le fait du jour et à négliger les origines des inventions qui frappent le plus.

C'est ainsi que, pour les expériences de la téléphonie sans fil faites à la Tour Eiffel par MM. Collin et Jeance, personne n'a songé à repérer le terrain parcouru.

C'est cependant un travail intéressant si nous en jugeons par le plaisir qu'il nous a procuré et nous espérons que les lecteurs du *Bulletin de l'Association des abonnés au téléphone* le partageront.

De toutes les recherches auxquelles nous nous sommes livrés, il apparaît bien nettement que la priorité de la téléphonie sans fil appartient à Louis Maiche. En effet, en 1893, il obtenait une communication téléphonique sans fil à une distance qui n'excédait pas, il est vrai, 30 mètres et cela à travers des obstacles accumulés. Poursuivant ses expériences, Louis Maiche arrivait à parler à 1.600 mètres dans la forêt de Saint-Germain en présence de MM. Emile Gautier, le ministre des finances du Brésil et plusieurs autres notabilités.

Le *Figaro* publiait le compte rendu des expériences qui fut reproduit dans toute la presse. En 1901, les 16, 17, 18 janvier, au château de Marchais (Aisne), Louis Maiche téléphona sans fil à 7 kilomètres, en présence de S. A. S. le prince de Monaco, de son aide de camp le baron de Gail, du baron Hulot et du secrétaire général de la Société des Ingénieurs civils.

Les communications étaient obtenues par un système de mise à terre. Par le même procédé, Louis Maiche parvint peu après à communiquer entre Toulon et Ajaccio à la distance de 314 kilomètres.

La nécessité des mises à terre comme des antennes entraînant de graves inconvénients pratiques qu'il serait trop long d'énumérer ici, l'inventeur fit table rase de tous ses travaux antérieurs et, avec une tenacité héroïque, se remit au travail.

En septembre 1906, il avait réussi à téléphoner sans fil, sans antennes, sans mise à terre, et le *Matin*, dans son numéro du 7 septembre, rendait compte des expériences.

Le 15 décembre, *Je sais tout* consacrait 8

pages illustrées à un article intitulé « les paroles s'envolent » : l'édition fut enlevée en quelques jours.

Depuis, nous avons vu les expériences qui se font au laboratoire de la rue de Calais et nous avons constaté que, sans fil, sans antennes, sans mise à terre, la parole était échangée avec la plus grande facilité à travers tous les obstacles.

Les études de Louis Maiche sur la téléphonie sans fil lui ont permis d'améliorer considérablement la téléphonie avec fil, et en cela les abonnés au téléphone sont directement intéressés. Grâce à son transformateur sans noyau magnétique à enroulements spéciaux, la voix garde toute sa pureté et gagne beaucoup en intensité.

Le téléphone sans fil, haut parleur, que nous avons entendu, rendait la voix comme si la personne était près de nous, et tout ce que nous disions était entendu de la même façon sans que nous fissions attention au microphone placé dans la pièce.

Donc plus de téléphone à l'oreille, plus de microphone à la bouche, la conversation est échangée sans se déranger, sans changer de place, sans quitter son fauteuil, en continuant à vaquer à ses occupations.

Sur de longues lignes, Louis Maiche obtient la conversation à plus de 5 000 kilomètres, permettant ainsi de réunir des centres actuellement sans communications possibles.

Une autre invention qui est de nature à désencombrer d'une façon radicale tous les bureaux est celle qui consiste à envoyer à la fois plusieurs communications sur les mêmes fils. Louis Maiche travaille depuis longtemps cette question, mais est arrivé seulement dans ces derniers temps à une solution parfaite, et nous avons entendu sans mélange plusieurs voix envoyées à la fois par ce système.

Grâce à ce procédé et avec une économie considérable, M. Simyan va pouvoir multiplier ses postes, et pour notre part nous envisageons avec plaisir cette facilité qui va permettre à l'administration de pouvoir enfin donner satisfaction aux abonnés.

Pour améliorer l'audition.

Un projet d'un commis principal des P. T. T.

(Nous donnons ci-dessous un intéressant projet, pour améliorer l'audition et supprimer l'insupportable friture. Il est l'œuvre d'un commis principal de l'Administration et a été soumis au Comité technique électrique. Le rapporteur a déclaré qu'il ne prévoyait aucune objection technique. Nous espérons donc que l'Administration le prendra en considération, bien qu'il n'émane pas d'un de ces « grands ingénieurs » qui n'ont pas toujours le sens des nécessités pratiques. — N. D. L. R.)

Amélioration du trafic et de l'audition sur les grands circuits interurbains reliés à Paris.

Le rendement journalier des grands circuits interurbains est très faible et très précaire, à cause de l'équilibre parfait qu'exigent leurs fils et que vient troubler si fréquemment la *friture téléphonique*, dès que ces fils ne sont plus dans des conditions absolument identiques de *résistance* et de *capacité*. Les circuits deviennent alors impraticables pour une durée plus ou moins longue suivant les difficultés rencontrées pour relever leurs dérangements. En outre, l'audition sur ces grands circuits est très affaiblie par la capacité électrostatique du long câble souterrain qui relie les abonnés de Paris au circuit aérien partant de la guérite *extra-muros* (1). On sait que la résistance chimique du circuit aérien seul et sa faible capacité qui est négligeable, ne produisent presque aucune diminution de l'audition, même à de grandes distances ; mais il n'en est pas de même si l'on ajoute le circuit souterrain, dont la grande capacité retarde la circulation des courants ondulatoires de la téléphonie. Sous l'influence de cette cause, la voix des correspondants s'assourdit et s'affaiblit beaucoup, surtout quand il existe entre les fils du circuit aérien quelque petite différence d'isolement provoquant de la friture. Le petit bruit de friture est décuplé par le câble souterrain, qui transforme le petit bruit en fortes crépitations rendant l'audition des plus pénibles et souvent même impossible.

Heureusement les difficultés créées par cet état de choses sont loin d'être insurmontables. On peut y remédier en plaçant un transformateur à deux circuits égaux entre la ligne aérienne et la ligne souterraine.

La présence d'un transformateur ainsi placé n'affaiblit pas sensiblement, pour la raison suivante, la voix du correspondant qui parle à l'extrémité A du circuit aérien : ce circuit n'ayant pas de capacité appréciable laisse aux courants ondulatoires toute leur intensité pour agir fortement sur le transformateur. Celui-ci, quand il est bien construit, restitue à très peu près l'intensité qu'il a reçue, c'est-à-dire que la *transformation des courants ondulatoires consomme très peu d'énergie électrique* (2). Il en résulte que la reproduction des paroles à l'extrémité terminale B du circuit souterrain est forte et nette.

L'emploi du transformateur offre aussi le précieux avantage, en séparant la ligne aérienne de la ligne souterraine, d'empêcher les bruits para-

(1) Pour les courants téléphoniques, la traversée de Paris par câble souterrain est comparable comme difficulté à la traversée de la Manche par câble sous-marin. La propagation de leurs onduations est constamment retardée par la condensation provoquée par l'enveloppe métallique des câbles, laquelle communique avec la terre.

(2) On a pu causer en local à travers 15 transformateurs successifs avant que la voix fut éteinte. Chaque transformation n'affaiblit donc l'audition que de 1/15, ce qui est tout à fait négligeable et même imperceptible à l'oreille, quand le circuit est silencieux par lui-même.

sites et agaçants de friture et d'induction télégraphiques causés par les plus petites différences d'équilibre entre les fils aériens. Le circuit total de conversation reste donc bien silencieux et l'audition est parfaite grâce à cet artifice simple et peu dispendieux (1).

Avec l'installation actuelle, la voix du correspondant parvient à l'extrémité du câble souterrain de Paris très affaiblie par la grande capacité de ce câble qui la condense et l'arrête constamment au passage. De plus, comme il a été constaté des milliers de fois, si l'équilibre n'est pas parfait dans l'aérien, le bruit qui en résulte est fortement amplifié (au moins décuplé) par le câble, de sorte que l'audition devient très difficile quand elle n'est pas impossible, ce qui arrive fatalement chaque fois que le bruit parasite de la friture est plus fort que le petit filet de voix venant de l'autre extrémité du circuit. — En intercalant le transformateur au Bureau central, on n'améliore pas sensiblement la force de l'audition entre les points extrêmes, car l'influence de la plus grande partie du câble souterrain se fait toujours sentir sur la ligne aérienne.

Après cette démonstration, basée sur les observations constantes de la pratique, on saisit clairement la grande différence qui existe entre ces deux modes d'exploitation du même circuit interurbain avec le premier système, on affaiblit une audition très puissante d'une quantité infinitésimale et l'on supprime tout bruit parasite pour obtenir une reproduction forte et nette à l'arrivée; avec le deuxième système, pas d'affaiblissement infinitésimal par un transformateur, mais étouffement presque complet des ondulations sonores par la capacité et la friture.

On pourrait, il est vrai, objecter que l'interposition d'un transformateur à la chambre d'arrivée ou guérite *extra-muros* rendrait très difficile et très aléatoire l'échange des appels sur les circuits ainsi sectionnés. Mais j'ai résolu antérieurement cette partie du problème en faisant servir aussi le transformateur de relais pour l'échange sûr et régulier des appels dans les deux sens, avec l'avantage que les étincelles de rupture ne viennent jamais gêner le fonctionnement des organes d'émission.

Je conclus donc en affirmant avec la certitude que donne une étude approfondie de la question, certitude que partageront tous ceux qui sont familiarisés avec les circuits interurbains, qu'il est maintenant très facile, par un simple transformateur, d'améliorer d'emblée l'audition sur les grands circuits, rendus aussi moins délicats et moins sujets à la friture téléphonique, qui fait perdre quotidiennement au trésor des sommes élevées.

Ainsi le service interurbain, reconstitué rue d'Argout avec une admirable rapidité, pourra offrir aux abonnés, comme don de joyeux avène-

(1) Bien entendu ces transformateurs ne sont adaptés que sur les grands circuits interurbains : les petits circuits sont généralement moins délicats et peuvent s'en passer.

ment, une amélioration manifeste et durable des conversations téléphoniques avec la province et l'étranger, et Paris ne sera plus, pour l'audition, en état d'infériorité lamentable comparativement aux autres pays.

P. LE GOAZIOU,
Commis principal des Téléphones.

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

L'hiver à Arcachon, Biarritz, Dax, Pau, etc.

Billets d'aller et retour individuels et de famille de toutes classes.

Il est délivré par les gares et stations du réseau d'Orléans pour Arcachon, Biarritz, Dax, Pau et les autres stations hivernales du Midi de la France :

1° Des billets d'aller et retour individuels de toutes classes avec réduction de 25 % en 1^{re} classe et de 20 % en 2^e et 3^e classes ;

2° Des billets d'aller et retour de famille de toutes classes comportant des réductions variant de 25 % en 1^{re} classe et de 20 % en 2^e et 3^e classes pour une famille de 2 personnes, à 40 % pour une famille de 6 personnes ou plus ; ces réductions sont calculées sur les prix du tarif général d'après la distance parcourue avec minimum de 300 kilomètres, aller et retour compris.

La famille comprend : père, mère, mari, femme, enfant, grand-père, grand-mère, beau-père, belle-mère, gendre, belle-fille, frère, sœur, beau-frère, belle-sœur, oncle, tante, neveu, nièce, ainsi que les serviteurs attachés à la famille.

Ces billets sont valables 33 jours.

Cette durée de validité peut être prolongée deux fois de 30 jours moyennant un supplément de 10 % du prix primitif du billet pour chaque prolongation.

CHEMINS DE FER DE PARIS-LYON-MÉDITERRANÉE

Train de luxe " Barcelone-Express " (V.-L.-R.).

Viâ Tarascon-Cette. — Nombre de places limité.

Départ de Paris, mercredi, samedi à 7 h. 20 soir. — Arrivée à Barcelone, jeudi, dimanche à 2 h. 55 soir (H. E. O.).

Départ de Barcelone, lundi, vendredi à 3 h. 30 soir (H. E. O.). — Arrivée à Paris, mardi, samedi à 10 h. 40 matin.

La Compagnie organise, avec le concours de la Société des Voyages Duchemin, l'excursion suivante :

Egypte et Haute-Egypte.

Départs de Paris, les 16 janvier et 13 février 1909. Durée de l'excursion : 34 jours.

Prix (tous frais compris), 1^{re} classe : 2.360 fr. 2^e classe : 2.190 fr.

S'adresser, pour renseignements et billets, aux bureaux de la Société des Voyages Duchemin, 20, rue de Grammont, à Paris.

De Paris en Orient (viâ Marseille).

La Compagnie P.-L.-M., d'accord avec les Compagnies des Messageries Maritimes, Fraissinet et Paquet, délivre des billets simples, valables 45 jours, pour se rendre, par Marseille, de Paris à l'un quelconque des ports ci-après : Alexandrie, Beyrouth, Constantinople, Le Pirée, Smyrne, Jaffa, Port-Saïd, Batoum, Salonique, Odessa, Samsoun, etc...

Les agences de la Compagnie des Messageries Maritimes délivrent des billets d'aller et retour, valables 120 jours, pour se rendre, viâ Marseille, de Paris aux principaux ports du Levant.

Arrêts facultatifs sur le réseau P.-L.-M. (par la Bourgogne ou par le Bourbonnais).

Ces billets donnent droit à une franchise de 30 kilog. de bagages par place sur le chemin de fer ; sur les paquebots, cette franchise est de 100 kilog. par place de 1^{re} classe et de 60 kilog. par place de 2^e classe.

Pour plus amples renseignements, consulter le Livret-Guide-Horaire P.-L.-M. mis en vente au prix de 0 fr. 50 dans les gares de la Compagnie.

Pendant la saison d'hiver, Paris et Marseille sont reliés par de nombreux trains rapides et de luxe composés de confortables voitures à bogies.

Services extra-rapides entre Paris et la Côte d'Azur.

De Paris à la Côte d'Azur en 13 heures, soit par le train de jour « Côte d'Azur rapide », départ de Paris à 9 h. matin, soit par le « Train extra-rapide de nuit », départ de Paris à 7 h. 20 soir.

Ces trains sont composés de voitures à bogies et à couloir de la Compagnie P.-L.-M. avec places de 1^{re} classe (sans supplément) et de lits-salons. — Celui de jour comporte, en outre, un wagon-salon et un restaurant sur tout son parcours ; celui de nuit, un salon à deux lits complets, un wagon-lits et un restaurant entre Paris et Dijon.

Le nombre des places est limité. Les retenir d'avance, soit à la gare de Paris, soit dans les bureaux de ville : rue Saint-Lazare, 88 ; rue Sainte-Anne, 6, et rue de Rennes, 45.

Le train de luxe « Calais-Méditerranée » entre Calais, Paris, Nice et Vintimille, effectue le trajet de Calais à la Côte d'Azur en 19 heures.

Vagons-lits et restaurant. Nombre de places limité.

Ce train prend, au passage, à la gare de Paris P.-L.-M., les voyageurs de Paris pour la Côte d'Azur.

Pour les conditions d'admission et les périodes de mise en marche, consulter les affiches spéciales ou les indicateurs.

Stations hivernales (Nice, Cannes, Menton, etc.)

Du 15 octobre au 15 mai, la Compagnie délivre, dans toutes les gares de son réseau, sous condition d'effectuer un minimum de parcours simple de 150 kilomètres, aux familles d'au moins trois personnes voyageant ensemble, des billets d'aller et retour collectifs de 1^{re}, 2^e et 3^e classes, pour les stations hivernales suivantes : Cassis, La Ciotat, Saint-Cyr-la-Cadière, Bandol, Ollioules-Sanary, La Seyne-Tamaris-sur-Mer, Toulon, Hyères et toutes les gares situées entre Saint-Raphaël-Valescure, Grasse, Nice et Menton inclusivement.

Le prix s'obtient en ajoutant au prix de quatre billets simples ordinaires (pour les deux premières personnes), le prix d'un billet simple pour la troisième personne, la moitié de ce prix pour la quatrième et chacune des suivantes.

La durée de validité des billets peut être prolongée une ou plusieurs fois de 15 jours moyennant le paiement, pour chaque prolongation, d'un supplément de 10 %. Arrêts facultatifs.

Faire la demande de billets quatre jours au moins à l'avance à la gare de départ.

Des trains rapides et de luxe composés de confortables voitures à bogies desservent, pendant l'hiver, les stations du littoral Paris-la Côte d'Azur en 13 heures par train extra-rapide de nuit ou par le train « Côte d'Azur Rapide ».

Voyages à itinéraires facultatifs, de France en Algérie, en Tunisie et aux Echelles du Levant, ou vice-versa.

La Compagnie délivre toute l'année des carnets individuels et collectifs de 1^{re}, 2^e et 3^e classes pour effectuer, à prix réduits, des voyages pouvant comporter des parcours sur les réseaux suivants : Paris-Lyon-Méditerranée, Est, Etat, Midi, Nord, Orléans, Ouest, P.-L.-M.-Algérien, Est-Algérien, Etat (lignes algériennes), Ouest-Algérien, Bône-Guelma, Sfax-Gafsa ; 2^e sur les lignes maritimes desservies par la Compagnie Générale Transatlantique, par la Compagnie de Navigation mixte (Compagnie Touache), ou par la Société Générale de Transports Maritimes à vapeur ; 3^e sur

les lignes maritimes desservies par la Compagnie des Messageries Maritimes. Ces voyages dont les itinéraires sont établis à l'avance par les voyageurs eux-mêmes, doivent comporter, en même temps que des parcours français, soit des parcours maritimes, soit des parcours maritimes et algériens ou tunisiens ; les parcours sur les réseaux français doivent être de 300 kilomètres au moins ou comptés pour 300 kilomètres.

Les parcours maritimes doivent être effectués par les paquebots de l'une seulement des quatre Compagnies de navigation participantes ; ils peuvent cependant être effectués à la foi par des paquebots de la Compagnie des Messageries Maritimes, et par ceux de l'une quelconque des trois autres Compagnies de Navigation.

Validité : Les carnets sont valables 90 jours à compter du jour du départ, ce jour non compris ; mais ils sont valables 120 jours lorsqu'ils comportent des parcours sur les lignes desservies par la Compagnie des Messageries Maritimes. Faculté de prolongation moyennant paiement d'un supplément.

Arrêts facultatifs dans toutes les gares du parcours.

Demande de carnets : Les demandes de carnets peuvent être adressées aux chefs de toutes les gares des réseaux participants ; elles doivent parvenir cinq jours au moins avant la date de départ.

Pendant la saison d'hiver, Paris et Marseille sont reliés par de nombreux trains rapides et de luxe, composés de confortables voitures à bogies.

Relations rapides entre Paris, la Suisse et l'Italie.

1^{er} Express (1^{re} et 2^e classes) Paris-Genève et vice-versa avec continuation de et pour la Suisse et la Savoie.

Aller : Départ de Paris, 8 h. 25 m. et 8 h. 50 s. ; arrivée à Genève, 6 h. 32 s. et 7 h. 30 m. — V.-R. Paris-Dijon ; L.S., V.-L.

Retour : Départ de Genève, 12 h. 40 et 8 h. 10 s. ; arrivée à Paris, 10 h. 55 s. et 6 h. 30 m. — V.-R. Dijon-Paris ; L.S., V.-L.

2^o Express de jour (1^{re} et 2^e classes) Paris-Lausanne-Brigue à l'aller, Milan-Lausanne-Paris au retour.

Aller : Départ de Paris, 8 h. 25 m. ; arrivée à Lausanne, 6 h. 30 s. (H. E. C.) ; à Brigue, 10 h. 53 s. (H. E. C.).

Retour : Départ de Milan, 8 h. m. (H. E. C.) ; de Lausanne 3 h. s. (H. E. C.) ; arrivée à Paris, 10 h. 55 s.

3^o Express (1^{re} et 2^e classes) Paris-Turin et vice-versa.

Départ de Paris, 10 h. 25 s. et 2 h. 15 s. ; arrivée à Turin, 2 h. 25 s. et 6 h. 08 m. ; — départ de Turin, 11 h. 45 s., 7 h. 25 m. et 1 h. 54 s. ; arrivée à Paris, 2 h. 25 s., 10 h. 55 s. et 6 h. 02 m.

Billets simples de France en Espagne.

Les principales gares du réseau P.-L.-M. (Paris, Dijon, Lyon, Marseille, etc...) délivrent, toute l'année, des billets directs simples pour Barcelone.

Trajet rapide de Paris à Barcelone par le train de luxe bi-hebdomadaire « Barcelone-Express », composé de wagons-lits et d'un restaurant.

Consulter le Livret-Guide-Horaire vendu 0 fr. 50 dans toutes les gares.

De Paris aux ports au delà de Suez (ou vice-versa)

Les voyageurs partant de Paris à destination des ports au delà de Suez ou inversement, peuvent obtenir, conjointement avec leurs billets d'aller et retour de passage de ou pour Marseille, des billets d'aller et retour de Paris à Marseille ou vice-versa, valables un an, aux prix suivants : De Paris à Marseille ou vice-versa (via Dijon-Lyon ou Nevers Lyon ou Nevers-Clermont) : 1^{re} classe, 144 fr. 80 ; 2^e classe 104 fr. 25 ; 3^e classe, 67 fr. 95.

Ces billets sont délivrés par la Compagnie des Messageries Maritimes et par les Chargeurs Réunis.

Il peut être émis des billets de classes différentes pour les parcours en chemin de fer et pour les parcours maritimes.

Pendant la saison d'hiver, Paris et Marseille sont reliés par de nombreux trains rapides et de luxe composés de confortables voitures à bogies.

SCOTCH
TAILORS

ABERDEEN

Rue
Auber, 1
PARIS



TABLE FÉRET

à élévation facultative

L'emploi de la Table Féret procure aux enfants pendant l'époque entière des études une tenue correcte et droite et donne à la vue la distance normale de 0 m. 33 à 0 m. 35 fixée par les Oculistes. Les travaux alternés assis et debout sont recommandés. Grands Bureaux même système.

A. FÉRET

PARIS, Rue Etienne-Marcel, 16, PARIS
Album envoyé franco.

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE DES OUVRIERS FERBLANTIERS REUNIS
en Commandite à Capital variable. - Minimum: 54.000 fr.

MENEVEAU & C^{IE}
15, rue des Trois Bornes, PARIS (XI^e)

COMPTEURS POUR LE GAZ Téléphone 937-82
Fournisseurs de la Société du Gaz de Paris

Lanternes à gaz et réflecteurs; Fourneaux à gaz; Appareils pour le gaz;
Lanternes pour chemins de fer; Appareils à fabriquer le gaz (brevetés s. g. d. g.);
Fournisseurs des principales compagnies de chemins de fer et de la marine;
Articles de petite chaudronnerie pour automobiles; Cabines et accessoires
pour cinématographie; Réservoirs tôle et cuivre pour automobiles; Lanterne
d'agrandissement et de projection pour la photographie (brevetée s. g. d. g.)

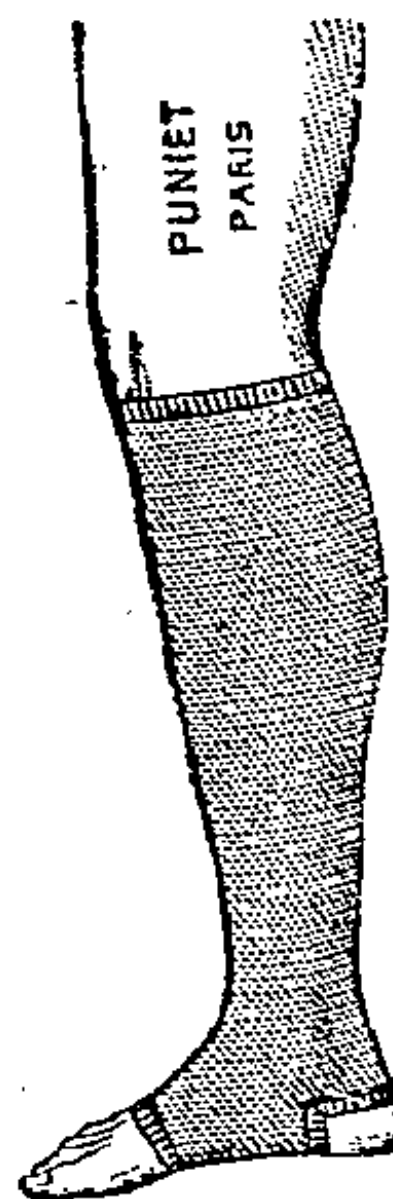
AGRANDISSEMENT DE LA
FABRIQUE DE
BAS VARICES

ET
CEINTURES

SUR
MESURES

Bandagiste
Orthopédiste
PUNIER
179
FAUBOURG
SAINT-HONORÉ
PARIS
EN FACE

L'HOPITAL BEAUJON



SOCIÉTÉ GÉNÉRALE

pour favoriser le développement du Commerce et de l'Industrie en France.

SOCIÉTÉ ANONYME — CAPITAL: 300 MILLIONS

Siège Social: 54 et 56, rue de Provence,

Succursale-Opéra: 1, rue Halévy,

à Paris.

Succursale: 124, rue Réaumur (place de la Bourse),

Dépôts de fonds à intérêts en compte ou à échéance fixe
(taux des dépôts: de 1 an à 23 mois, 2 0 0; de 2 ans à 35 mois,
2 1/2 0/0; de 3 à 5 ans 3 1/2 0/0, net d'impôt et de timbre); — Or-
dres de Bourse (France et étranger); — Souscriptions sans
frais; — Vente aux guichets de valeurs livrées immédiatement
(Obl. de Ch. de fer, Obl. et Bons à lots, etc.); — Escompte
et encaissement de coupons Français et Etrangers; — Mise en
règle de titres; — Avances sur titres; — Escompte et en-
caissement d'effets de commerce; — Garde de titres; — Ga-
rantie contre le remboursement au pair et les risques de non-
vérification des tirages; — Virements et chèques sur la
France et l'Etranger; — Lettres de crédit et billets de cré-
dit circulaires; — Change de monnaies étrangères; — Assu-
rances (Vie, Incendie, Accidents), etc.

SERVICE DE COFFRES-FORTS

(Compartiments depuis 5 fr. par mois; tarif décroissant en
proportion de la durée et de la dimension.)

88 succursales, agences et bureaux à Paris et dans la Ban-
lieue; 624 agences en Province; 2 agences à l'Etranger (Lon-
dres, 53, Old Broad Street, et Saint-Sébastien (Espagne)); cor-
respondants sur toutes les places de France et de l'Etranger.

Correspondant en Belgique:

Société Française de Banque et de Dépôts,
BRUXELLES, 70, rue Royale; — ANVERS, 22, Place de Meir.

COFFRES-FORTS D'OCCASION

SERRURES, CADENAS

OUVERTURES

RÉPARATIONS

CH. DELAPLANE
90, Faubourg Saint-Martin, PARIS

58, Boulevard de la Villette

PARIS

Bornibus
Sa
MOUTARDE

Ses CORNICHONS Mère Marianne

ARISTIDE

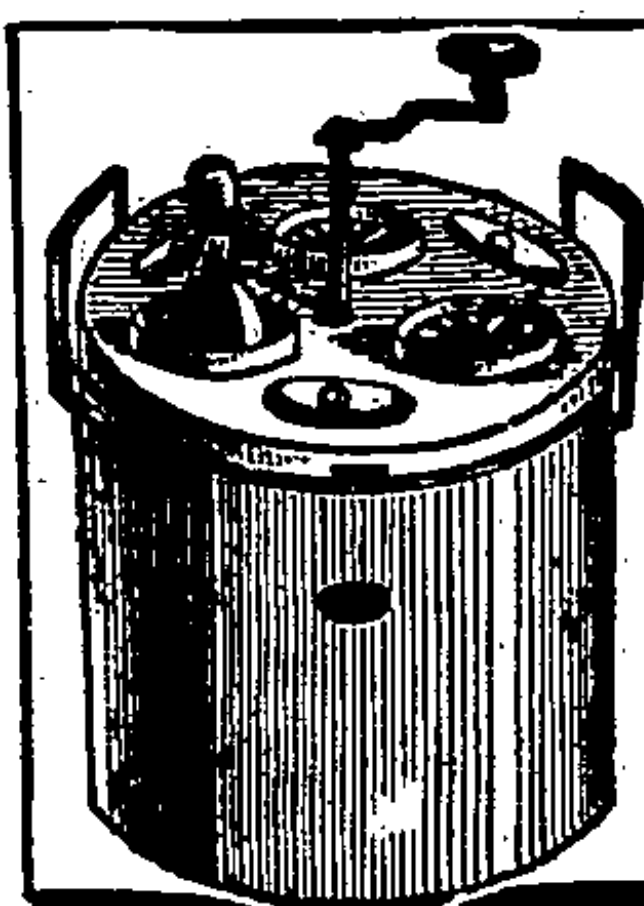
Pompes Gaies

Organisation complète de

FÊTES PRIVEES — MARIAGES

Bals, Banquets, Soirées, Concerts, Cotillons, Excursions.

97, Rue Saint-Lazare, PARIS Téléphone 133-72



GLACIÈRE DES CHATEAUX et des Campagnes

Produit en 10 Minutes
de 500 gr. à 8 kil. de Glace,
ou des Glaces, Sorbets, etc.,
par un sel inoffensif.
J. SCHALLER 332, rue St-Honoré
PARIS
Prospectus franco.

PRIME absolument gratuite

OFFERTE AUX ADHÉRENTS

La carte d'identité remise à nos adhérents comporte un emplacement réservé à la photographie du titulaire.

Par suite d'un accord intervenu entre l'un des plus habiles photographes de Paris.

M. ANTHONY'S, 44, rue Pasquier
(GARE SAINT-LAZARE)

et l'Association, nous pouvons offrir gracieusement à tous les adhérents, la photographie qui doit être apposée sur cette carte.

Se présenter muni de la carte d'identité à la

Photographie d'Art ANTHONY'S

44, Rue Pasquier (En face la Cour de Rome)
(GARE SAINT-LAZARE)

TELEPHONE : 322.85

ENCAISSEMENTS

SUR PARIS ET LA FRANCE

P. DEVOS

9, Rue Christine, (6°)

Présentation de quittances
d'abonnements de Journaux, de
reçus de cotisations de Sociétés,
de factures, de petites traites, etc.

Prix très Modérés

MACHINES A ECRIRE

FOURNITURES pour toutes MACHINES

Carbones, Rubans, Papiers blancs

VENTE — LOCATION — TRAVAUX
Impressions - Circulaires

PÉRAY, 3 bis, Rue Bleue, 3 bis
PARIS

Téléphone 808-84

P.-F. JAUME

Inspecteur Principal au Service
de sûreté en retraite

Renseignements intimes

Missions France et Etranger (12^e année)
26, Rue Feydeau, Paris

Téléphone 819-03.

ASOL

Breveté S. G. D. G.

PROTECTION contre la CHALEUR DES RAYONS SOLAIRES

sur toutes Toitures : Vitrages, Zinc, Ardoises,
Tôle ondulée, etc.

BROCHURE EXPLICATIVE ET MILLIERS DE RÉFÉRENCES

chez M. DETOURBE, seul fabricant, 7, r. St-Séverin, PARIS

GRAND PRIX. — MILAN 1906



L'ASOL a été appliqué sur toute l'Exposition de Bordeaux 1907 (M. Tournaire, architecte).

TRANSPORTS MARITIMES

TOUSSAINT & SPITZER

1, rue Favart, PARIS

SERVICES RAPIDES et RÉGULIERS à frêts réduits pour l'Angleterre, l'Allemagne, la RUSSIE, la Méditerranée, le Mexique, les Antilles, l'Amérique du Sud, l'Extrême-Orient et l'Australie. — Téléphone 250.96.

Le Gérant, NOËL TEXIER.

La Rochelle, Imprimerie Nouvelle Noël Texier

Maison PÉRON, 26, rue de Flandre, PARIS

TÉLÉPHONE
417.39

**CHARBONS, BOIS,
ANTHRACITES,
COKES**

CHANTIER DU NORD ET BREIZ-IZEL



LIVRAISON
DANS TOUT PARIS ET BANLIEUE

Remise de 5 % sur le tarif de la Chambre
syndicale des Charbons en gros, à tous les abonnés, contre facture acquittée.

TÉLÉPHONE
428-67

G. DEGUELDRE

29, rue Bouchardon, 29, PARIS
Chantiers à Aubervilliers et à Paris

Charbons, Cokes. Bois

Spécialité d'Anthracites anglais du pays de Galles
et Charbons pour Calorifères
et Appareils à basse pression.

DEMANDER TARIF PRIX SPÉCIAUX POUR QUANTITÉS

Paul Arnal

MARCHAND DE CHEVAUX

36, Rue Lauriston

PARIS

SOCIÉTÉ COMMERCIALE DE PUBLICITÉ

Téléphone 151.32

89, rue d'Amsterdam, Paris

EXPOSITION INTERNATIONALE du Livre, de l'Affiche
et de la Publicité. — PARIS 1907.

Hors Concours
Membre du Jury

AFFICHAGE dans toutes les
communes de France.

CONSERVATION d'affiches
dans plus de
1.100 emplacements réservés.

AFFICHAGE SPÉCIAL SUR PALISSADES

CONFECTION D'ADRESSES à la main pour Paris,
Province, Etranger.

Listes spéciales de tous les habitants de Paris, rue par
rue, maison par maison.

Services et documents particuliers pour Paris, Pro-
vince, Etranger. (Plus de 8.000.000 adresses.)

ÉMISSIONS — ÉLECTIONS

J.-R. BOHL, Directeur

DISTRIBUTION D'IMPRIMÉS A DOMICILE
(Catalogues, Journaux, etc.)

ATELIERS SPÉCIAUX d'Echantillonnage pour Cata-
logues, Cartes d'échantillons, etc.

Brochage, Façonnage, Pliage, Encartage, Mise sous
bandes et enveloppes, etc.

IMPRESSIONS EN TOUS GENRES

Fournisseur des Compagnies de Chemins de fer, Grands
Magasins de Nouveautés, Journaux illustrés, etc.

Catalogue franco sur demande.

- BREVETS D'INVENTION -
Marques et Modèles
OFFICE DESNOS

Fondé en 1843

C. Chassevent, Ing. E. C. P.
11, Boulev. de Magenta, **PARIS**

Recherches et copies de Brevets
Procès en contrefaçon — Expertises

Téléph. 430-31 — Adr. Télégr. INVENTION-PARIS

**MEUBLES DE
BUREAU**

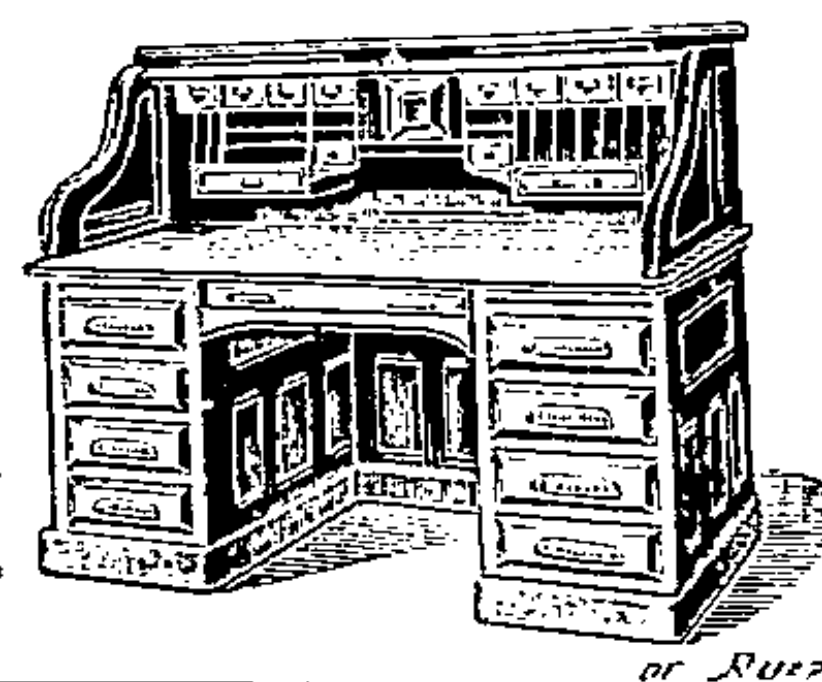
Standard

PARIS

113, rue Réaumur

GRAND PRIX. PARIS 1900

BIEN CONÇUS
BIEN FABRIQUÉS



**FABRIQUE de
STORES**

INTERIEURS ET EXTERIEURS

TOUS LES GENRES

A. RUELLÉ

TÉLÉPHONE
236.74

53, rue des Petits Champs,
PARIS

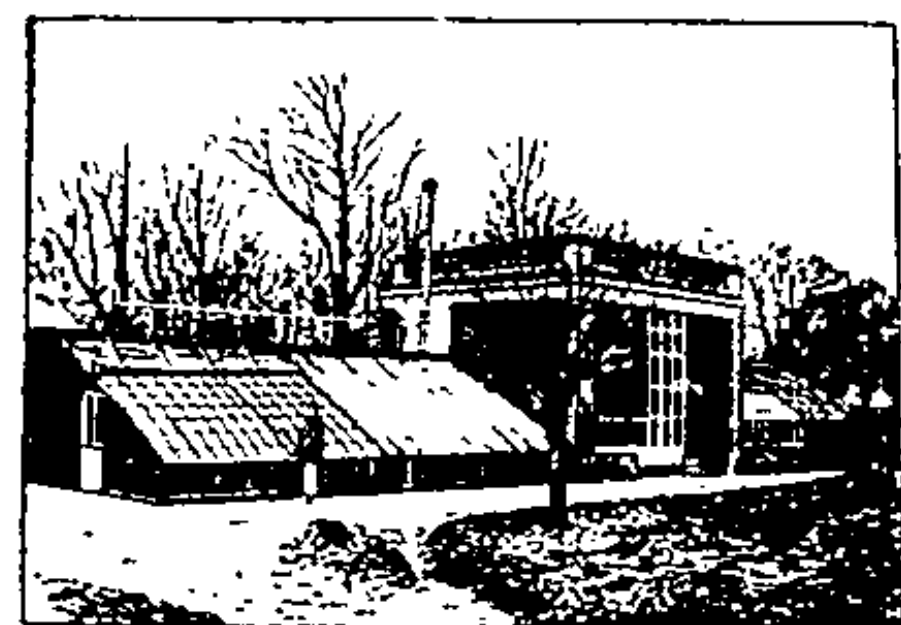
POUR VOS JARDINS employez les **Toiles Dufour**

Pour arbres fruitiers, espaliers, serres, corbeilles de fleurs, etc.



**TOILES A OMBRER
pour SERRES**

La toile donne l'ombrage idéal :
1° Il est égal partout ; — 2° il se
place et s'enlève à volonté. Qua-
lités différentes suivant la nature
de plantes. — Devis sur demande
avec toiles prêtes à poser.



Baches Dufour en toile verte imperméable pour voitures, hangars, abri provisoire, etc.

Maison S. DUFOUR Aîné, fondée en 1865

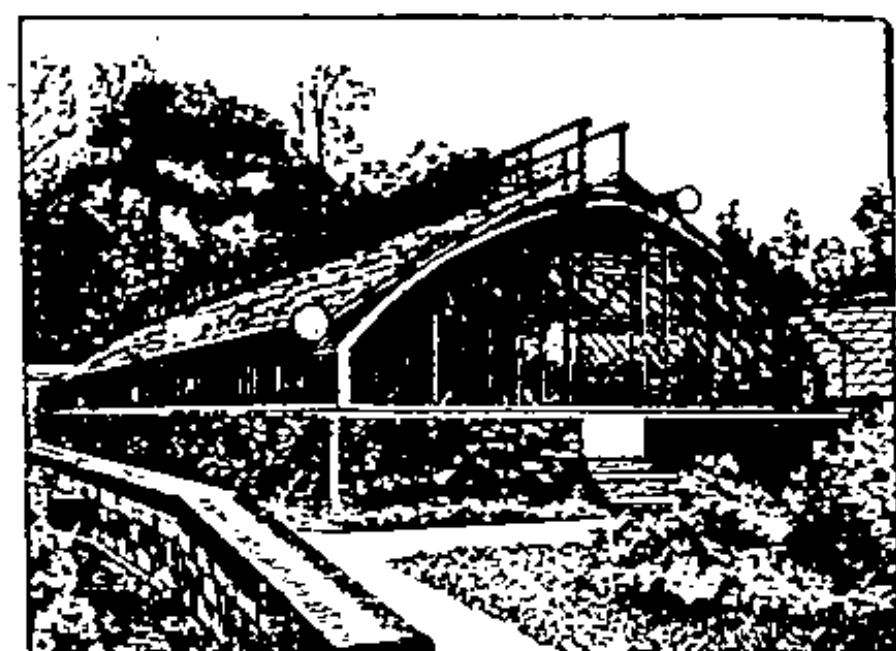
TÉLÉPH. 106-91 — Les fils de S. Dufour aîné, succ.

27, Rue Mauconseil, **PARIS**, 1^{er}

Le rue donne 36, rue Montorgueil.

**TOILE-ABRI
pour ESPALIERS**
(Lisières indéchirables)

pour préserver des gelées tardives du
printemps ainsi que des pluies froides
encore plus néfastes. Accessoires spé-
ciaux permettant de coulisser les toiles
avec rapidité.



TOILE ENDUITE NOIRE
Imperméable DUFOUR

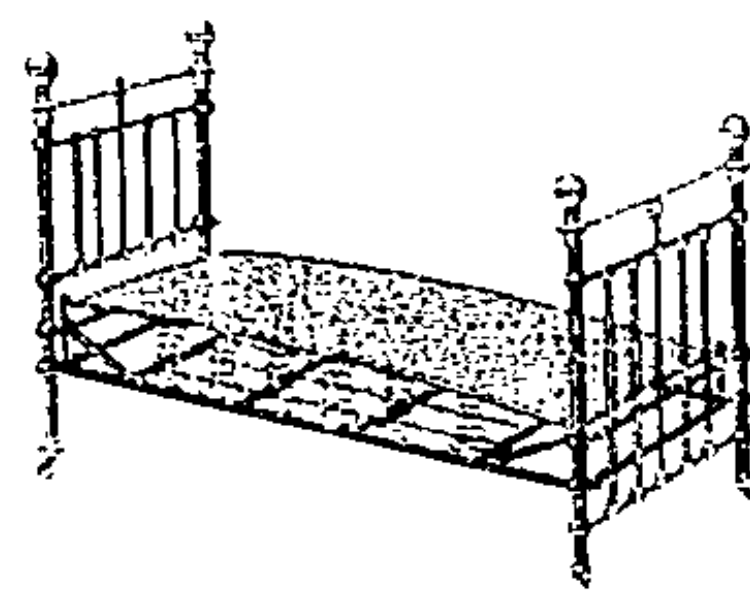
en remplacement des paillassons
Conservation parfaite de la chaleur. —
— Plus économique par sa durée qui
est d'environ dix ans. — Devis sur de-
mande avec toiles prêtes à poser.

Demandez le
Catalogue-illustré franco.

AULIT SANS PAREIL

27-29, boulevard Voltaire, **PARIS**

TÉLÉPHONE 919-20



**LITS ET SOMMIERS
MÉTALLIQUES**

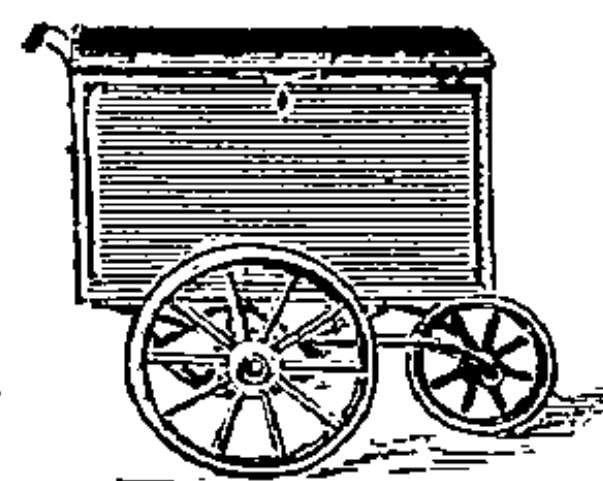
**MATELAS
EN DUVET DE JAVA**

Catalogue envoyé FRANCO sur demande.

Remise 5 % aux membres de l'Association

LE TRI BLOTTO

LOCATION, ENTRETIEN
RÉPARATIONS



VENTE

TÉLÉPHONE 270 96

COMMISSION, EXPORTATION

5, rue Charlot, PARIS

LUMIÈRE TÉLÉPHONES, SONNERIES

CHAUFFAGE, VENTILATION

TRANSPORT DE FORCE

Transformation à l'électricité

de tous appareils

d'éclairage

de

INSTALLATIONS ÉLECTRIQUES

Téléph.
248-90

G. JOUVE

354, rue Saint-Honoré
PARIS

Devis et renseignements fournis gratuitement dans
le plus bref délai.